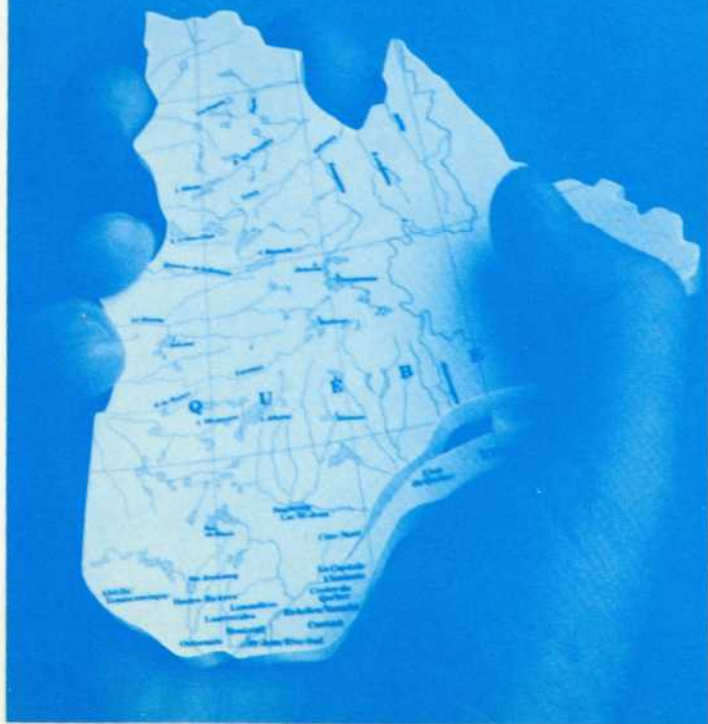


# L'Action NATIONALE

Volume LXXI, numéro 4, décembre 1981

prends ton pays  
en main



# La Ligue d'Action Nationale

---

**Président:**

François-Albert Angers

**Président du conseil:**

Rosaire Morin

**Vice-présidents:**

Patrick Allen

Ruth Paradis

**Secrétaire:**

Gérard Turcotte

**Trésorier:**

Charles Poirier

**Directeurs:**

Richard Arès

André Auclair

Raymond Barbeau

René Blanchard

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marc Kirouac

Anna Lagacé-Normand

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Nycol Pageau-Goyette

Jean-Marcel Paquette

André Provost

Albert Rioux

Jean-Paul Rioux

Pierre Trépanier

Claude Trottier

---

**Action Nationale**

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

---

**Fondation Esdras Minville**

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

---

**Clubs de la République**

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

---

**Éditions françaises**

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

---

**Enquête nationale**

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

---

**Assises nationales**

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

---

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-337-7244

---

# **L'Action** NATIONALE

Volume LXXI, numéro 4, décembre 1981

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Rosaire MORIN	Fait au Québec Made in Canada	405
André D'ALLEMAGNE	Interrogation sur le Québec	409
Pierre YERGEAU	Les subventions fédérales à la recherche scientifique et technologique	415
André JOYAL	La social-démocratie québécoise sur la sellette	419
Marcel LAFLAMME	La social-démocratie coopérative: ou une économie de rechange	427
Roger DUHAMEL	L'accident et la nécessité	467
Jean GENEST	Le Conseil de planification et de développement du Québec	487
Patrick ALLEN	Au fil de l'actualité	495

---

# ACTION NATIONALE

revue d'information nationale  
qui lutte pour l'indépendance du Québec

---

## Directeur:

Rosaire Morin

## Collaborateurs:

Patrick Allen  
François-Albert Angers  
Richard Arès  
René Blanchard  
Guy Bouthillier  
André d'Allemagne  
Roger Duhamel  
Jean Genest  
Jean-Baptiste Giroux

André Joyal  
Pierre-André Julien  
Jean-Paul L'Allier  
Delmas Lévesque  
Jeannine McNeil  
Jean-Marcel Paquette  
Pierre Patenaude  
Jean-Pierre Wallot  
Pierre Yergeau

---

## Abonnement:

	1 an (10 numéros)	2 ans (20 numéros)
Québec, Canada	\$25.00	\$45.00
Autres pays	30.00	50.00
Abonnement de soutien	35.00	

---

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans l'Index des périodiques canadiens, publication de l'Association canadienne des bibliothèques, dans Périodex publié par la Centrale des Bibliothèques et dans Radar, répertoire analytique d'articles de revues du Québec, publié par la Bibliothèque nationale du Québec.

---

Prière de joindre à toute correspondance relative au service de la revue le numéro-code figurant sur la dernière adresse d'envoi.

---

82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3  
337.7244

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

---

Dépôt légal: Bibliothèque  
nationale, 2<sup>ième</sup> semestre  
1981

---

Courier de la deuxième classe  
Enregistrement numéro 1162

---

# ÉDITORIAL

## Fait au Québec Made in Canada

---

par ROSAIRE MORIN

Aux dernières élections, les Francophones du Québec ont fait confiance au fédéraliste Pierre Elliott-Trudeau et au souverainiste René Lévesque.

Le chef libéral qui promettait des changements constitutionnels aux Québécois lors du référendum a, dans un sens, tenu parole. Des changements auront lieu. Ils mettront fin aux éternelles réclamations de pouvoirs additionnels formulées par tous les gouvernements du Québec depuis Honoré Mercier. En réduisant les compétences des gouvernements provinciaux et en considérant le Québec une « province comme une autre », M. Trudeau croit réaliser le Canada unitaire rêvé par Durham. Selon sa conception, les Législatures provinciales doivent devenir des « autorités administratives ». L'expression était employée l'autre soir, à la télévision, par M. Lalonde.

Cette vision d'un seul gouvernement au Canada vient de renaître avec la résolution fédérale et la charte des droits. Ce n'est pas notre interprétation qui précise une telle orientation. C'est la Cour suprême qui prononce un tel arrêt. Les honorables juges ont déclaré, dans leur jugement du 28 septembre dernier, que la résolution fédérale et la charte des droits « ont une caractéristique essentielle: ils ont le plus direct des effets sur les relations fédérales-provinciales en modifiant les pouvoirs législatifs et en fournissant une formule pour effectuer le changement... »<sup>1</sup> La charte des droits, ajoutaient les membres de ce tribunal fédéral « diminuerait... l'autorité

législative provinciale sur une échelle dépassant l'effet des modifications constitutionnelles antérieures pour lesquelles le consentement des provinces avait été demandé et obtenu...»<sup>2</sup>

La plus haute Cour du Canada décrétait aussi que «le principe fédéral est irréconciliable avec un état des affaires où l'action unilatérale des autorités fédérales peut entraîner la modification des pouvoirs législatifs provinciaux». <sup>3</sup> Le jugement du 28 septembre 1981 affirmait en outre qu'on «ne trouve depuis la Confédération aucune modification qui change les pouvoirs législatifs provinciaux sans l'accord d'une province dont les pouvoirs législatifs auraient ainsi été modifiés. Il n'existe aucune exception...»<sup>4</sup> Les savants juges ont aussi arrêté que l'adoption de la résolution fédérale «serait inconstitutionnelle au sens conventionnel...»<sup>5</sup>

Au lieu de suivre ces avis, M. Trudeau écoute M. Jean Chrétien. Pour obtenir l'appui de l'Ouest, il négocie des ententes distinctes et différentes avec l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan. Ces transactions relatives aux ressources naturelles, gaz et pétrole, n'auront qu'une durée éphémère; les problèmes fondamentaux ne sont pas résolus entre Ottawa, Edmonton, Victoria et Régina. Quant au maquillage avec les provinces de l'Est, il faut bien admettre qu'il comporte à ce jour plus de promesses que de réalités.

Hélas, le spectacle auquel nous assistons appartient à la fois à la comédie et au drame. Les débats sont remplis de contradictions et d'illogisme. L'atmosphère est malsain. La désinvolture de M. Trudeau est invraisemblable. Pour ne pas blesser M. Davis, il n'impose pas à l'Ontario l'article 133 de l'A.A.B.N. qui introduirait le français au Parlement de Toronto et dans les tribunaux de l'Ontario. Il n'aurait pas imposé à la Saskatchewan la reconnaissance de «l'égalité de l'homme et de la femme». Il aurait ignoré les droits des peuples autochtones si l'Alberta avait maintenu son objection. Ainsi se bâtit la charte des droits et des libertés garantis aux Canadiens... Seul le Québec est assujéti à des contraintes qu'il n'accepte pas.

### **Et monsieur Lévesque?**

Cet homme a toute l'apparence de la sincérité. La transparence qu'il démontre depuis son entrée dans la vie

politique nous porte à croire à son honnêteté. Mais l'intégrité ne suffit pas à l'homme public; la lucidité lui est essentielle. Sous cet aspect, monsieur Lévesque manifeste de la naïveté.

Était-il imaginable que les intérêts culturels du Québec français pouvaient se concilier avec les appétits économiques des sept partenaires qui se sont opposés à la résolution Trudeau, aussi longtemps qu'on ne leur a pas distribué des faveurs dont nous devons payer en partie le prix? Était-il acceptable que le Québec renonce au partage des pouvoirs et de la fiscalité, avant de discuter du rapatriement de la constitution et de son mode d'amendement? Était-il prudent de renoncer au droit de veto du Québec pour un privilège de retrait qui, depuis, a perdu la compensation financière qui en constituait la vertu?

À ces trois questions, notre réponse est négative. Un premier ministre honnête s'est fait jouer sur toute la ligne. Son erreur fondamentale découle de l'ambiguïté exprimée dans sa démarche constitutionnelle.

De crainte de devenir un épouvantail pour l'électorat, la stratégie péquiste a été orientée avec équivoque et elle a semé la confusion. Alors que les commissions «Laurendeau-Dunton» et «Pépin-Robarts» reconnaissaient la dualité canadienne, le Premier ministre du Québec s'est contenté la plupart du temps de parler d'une société distincte ou d'un peuple fondateur. En certains débats, on pouvait même se demander si la caractéristique distinctive du Québec ne résidait pas dans le site même du grand fleuve majestueux qu'est le Saint-Laurent... Comme exemple, les motifs premiers qui exprimaient la dissidence du Québec au dernier jour de la conférence constitutionnelle consistaient dans l'opposition à la clause linguistique, à la mobilité et à la compensation fiscale. Comment le Premier ministre du Québec peut-il refuser maintenant de négocier ces trois problèmes que lui-même avait identifié le 5 novembre dernier?

## **Une nation et son droit à la vie**

En temps et lieux convenables, M. Lévesque n'a pas suffisamment insisté sur l'existence de la nation canadienne-

française. Au Canada, six millions d'hommes et de femmes possèdent en propre une langue, une culture, des traditions, des institutions, une histoire et un vouloir-vivre collectif. M. Lévesque n'a pas démontré les actuelles injustices commises à l'égard des Francophones des autres provinces. Il n'a pas vulgarisé le fait que ces compatriotes n'auront pas, avec le projet Trudeau, le droit à l'enseignement du français au pré-scolaire, au collégial, au post-secondaire et à l'université. Là seulement où «le nombre le justifie», on retrouvera des écoles françaises sous le contrôle d'une commission scolaire anglophone.

Malgré toutes leurs bonnes intentions, les porte-parole du gouvernement québécois ont été incapables de persuader, non seulement le Canada anglais, mais aussi le Québec français, que la nation canadienne-française ne disposait qu'au Québec d'un territoire et d'un État dont les institutions reflètent sa culture et sa mentalité. Les Québécois et les Canadiens n'apparaissent pas aujourd'hui plus convaincus qu'en 1970 que la nation canadienne-française doit s'appuyer sur l'autorité politique et la réalité économique du Québec.

M. Lévesque et ses collègues n'ont pas suffisamment proclamé que notre nation, présente dans tout le Canada, ne peut s'épanouir qu'au Québec, le seul territoire où elle soit majoritaire. L'oubli de cette réalité nous réduit à n'être qu'une province comme les autres. Le caractère dualiste du Canada existe fondamentalement à partir du Québec français. C'est aussi le destin de ce peuple qui nous convie au matin de l'indépendance.

- 
1. Jugement de la Cour suprême, 28 septembre 1981, arrêt sur la deuxième question du renvoi du Manitoba et du renvoi de Terre-Neuve, page 21.
  2. Idem, page 33.
  3. Idem, page 43.
  4. Idem, page 27.
  5. Idem, page 48.

## Interrogation sur le Québec

# Une identité à définir: les documents officiels

---

par ANDRÉ D'ALLEMAGNE

Pour bien établir le caractère particulier du Québec, fondement de leurs politiques et de leurs revendications, les gouvernements québécois et les organismes qu'ils ont créés se sont maintes fois trouvés amenés à définir (ou à tenter de le faire) l'identité québécoise. Nous n'examinerons ici, à titre d'exemples, que certains documents officiels parmi les plus élaborés ou les plus retentissants.

### La Commission Tremblay (1956)

Par son mandat, cette commission présidée par le juge Thomas Tremblay était chargée, on s'en souvient, de faire enquête sur les problèmes constitutionnels.

Dans le premier volume de son rapport, la commission évoque d'emblée le caractère *national* de la collectivité canadienne-française, qu'elle s'appliquera par la suite à exposer de façon plus précise:

«Le Québec posant... un cas particulier à l'intérieur de la fédération canadienne par le fait qu'il est la seule province ou vit une population en immense majorité de culture française et de religion catholique, il nous a paru nécessaire de tenter un effort en vue de définir les caractères de cette population, ses aspirations fondamentales et ses besoins particuliers en tant même que groupe ethnique distinct, bref en vue de montrer

pourquoi et comment cette province n'est pas et ne peut pas être comme les autres.»<sup>1</sup>

Mais c'est surtout dans son second volume que la commission explicite ses définitions. En résumé, le rapport affirme l'existence d'une «nation canadienne-française» (dont le Québec est «le foyer») fondée sur des données objectives (les facteurs socio-historiques classiques) et subjectives (vouloir-vivre collectif et désir d'autonomie). On répudie implicitement «la notion politique» de la nation tout en admettant — d'ailleurs un peu vite — qu'elle est la plus répandue.

Le rapport pose cependant la question: «une société politique à deux ou plusieurs cultures peut-elle à la longue devenir une «nation» au sens propre du mot, c'est-à-dire posséder une culture commune que chacun des groupements en présence pourrait considérer comme un épanouissement de son propre particularisme?»<sup>2</sup> La réponse: «oui, mais d'une certaine manière et à certaines conditions.»<sup>3</sup>

C'est alors qu'on s'enfonce dans le paradoxe et l'ambiguïté. Dans une société pluriculturelle, selon le rapport, l'État doit favoriser l'épanouissement des cultures existantes. Il ne doit aucunement «susciter une culture nationale nouvelle» qui se construirait au détriment des cultures établies. Par contre, une nouvelle culture commune est possible et *souhaitable* si elle est simplement le produit de l'histoire. On compte donc, semble-t-il, sur le temps pour accomplir une oeuvre que l'on refuse catégoriquement à l'État le droit d'entreprendre. Bien plus, «la communauté» ainsi créée devient «une forme supérieure de la nation», résultat de «l'action expresse de l'État»... action que l'on vient tout juste de condamner! Enfin, «la culture nationale nouvelle» ne doit rien ôter aux «particularismes» des divers «groupes». On se demande de quoi pourrait bien se composer cette «super-culture» qui risquerait fort de ressembler à une coquille vide!

### **Le Livre blanc du ministre Pierre Laporte (1965)**

Une dizaine d'années plus tard, le Ministère des Affaires culturelles, dirigé par Pierre Laporte, produit un «Livre

Blanc» dont le but est d'établir les fondements d'une politique culturelle pour le Québec.<sup>4</sup>

Le rapport souligne tout d'abord l'importance de la culture comme ciment de la collectivité nationale:

«Plus encore que les critères de naissance et d'origine qui sont partout fort brouillés et le sont d'autant plus que l'Histoire, dans les pays d'immigration, diversifie les apports ethniques, une nation se fonde sur la conscience qu'elle a de former une entité distincte, animée d'une volonté commune, et sur le pouvoir qu'elle détient de façonner son propre destin.

Or c'est essentiellement par la culture qu'une collectivité s'exprime, traduit sa mentalité, en d'autres termes s'identifie à ses propres yeux, se reconnaît, a la fierté de l'être moral qu'elle édifie.»<sup>5</sup>

Ces bases établies, le *Livre blanc* considère d'emblée la collectivité canadienne-française comme *un peuple* ou *une nation* (les deux termes étant utilisés comme synonymes):

«Il est de l'intérêt supérieur de la nation canadienne-française, qui s'incarne politiquement dans l'État du Québec, comme il est du reste vital pour les minorités qui habitent cet État, de voir se développer un ministère des Affaires culturelles vigoureux.»<sup>6</sup>

«Le Québec est le foyer national, le point d'appui d'un peuple prématurément coupé de ses sources.»<sup>7</sup>

Il y a cependant dans le *Livre blanc* deux lacunes d'importance. On ne cherche pas à y décrire clairement cette culture qui pourtant est censé définir la nation canadienne-française, pas plus que le rôle ou le statut de ce qu'on appelle laconiquement «les minorités» qui «habitent» le Québec.

Presque vingt ans plus tard, en 1978, un autre «Livre Blanc», celui du ministre Camille Laurin, s'attaquera à cette double tâche, pour en arriver à des résultats plutôt décevants.

## La Commission Parent (1966)

Dans son rapport, la *Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, communément appelée Commission Parent, commence par exposer sa conception de la culture:

«L'unité de toute société est fondée sur ce que les sciences de l'homme ont appelé la culture, c'est-à-dire des façons de penser, d'agir, de s'exprimer et de juger partagées par tous les membres d'une collectivité. Il s'agit, en vérité, d'une communauté de pensée et d'attitudes, fondée sur la reconnaissance et l'acceptation de certaines valeurs fondamentales; c'est aussi une vision du monde — selon l'expression allemande «Weltanschauung» — c'est-à-dire une façon de percevoir et de juger suivant l'état des connaissances et les perspectives que ces connaissances mettent en lumière.»<sup>8</sup>

Ayant ainsi souligné *le caractère global* de toute culture, le rapport fait le lien entre la culture et la nation en passant par l'enseignement:

«... on attribue maintenant à l'enseignement une fonction dans le maintien de la communauté nationale; il ne s'agit pas d'une unité idéologique ou doctrinaire, mais d'une unité culturelle dont les bases se situent dans les divers univers de connaissance.»<sup>9</sup>

L'enseignement sert donc à maintenir l'unité de la communauté nationale, celle-ci étant caractérisée par une culture particulière et globale.

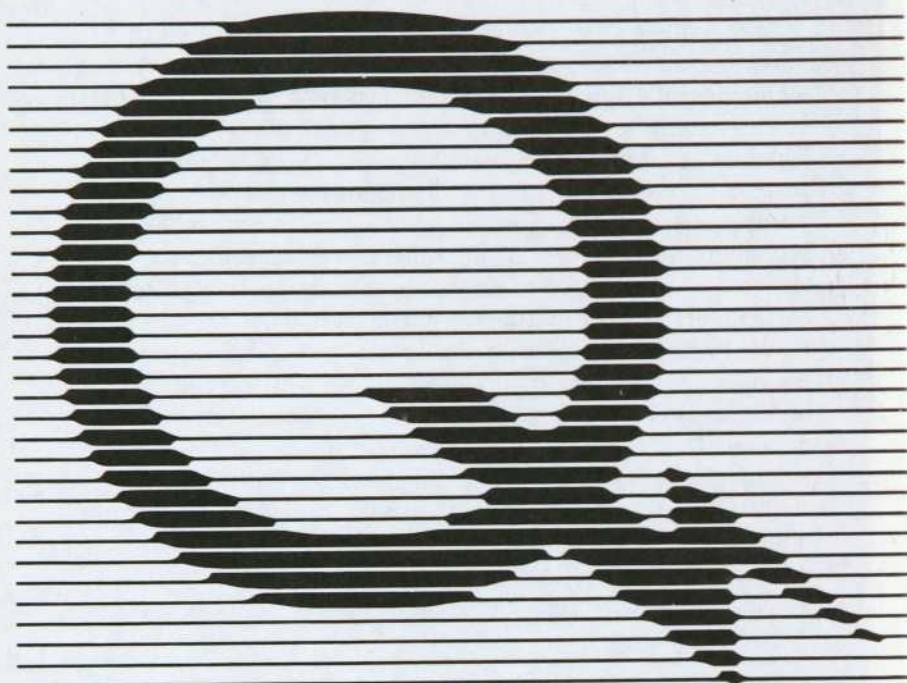
Où se situe, dans un tel cadre, la collectivité québécoise? Le rapport ne néglige pas cette question, mais sa réponse ne brille ni par la clarté ni par la logique.

Tout d'abord, il ressort nettement du rapport de la Commission Parent qu'il existe *une nation canadienne-française* concentrée au Québec mais qui cependant déborde le territoire de la province. C'est là une simplification répandue mais contestable: le «Canadien d'expression française» peut être Québécois, Acadien ou membre de toute autre minorité francophone à travers le Canada. Il ne va pas de soi que l'identité de ces divers «types d'homme» (pour utiliser une des expressions de la commission) soit strictement la même. Les Acadiens, notamment, rappellent souvent qu'ils ne sont pas Québécois mais constituent bien un peuple distinct.

Quoi qu'il en soit, on notera que la nation canadienne-française est définie — une fois de plus — selon les facteurs objectifs (histoire, homogénéité ethnique, culture) et subjectifs (fierté nationale, volonté de survie, aspirations communes).

Par ailleurs, la position de la commission à l'égard des minorités allogènes, au Québec, comporte des ambiguïtés et même des contradictions. La commission ne prévoit que deux langues dans le domaine de l'enseignement: le français et l'anglais, ce qui implicitement conduit à croire qu'elle ne reconnaît que deux cultures. Pourtant le rapport souligne «l'apport» des diverses minorités ethniques et culturelles. Non seulement on estime qu'une telle diversité constitue «une richesse» pour la société québécoise, mais on tient à ce que cette diversité se perpétue, puisqu'on estime que les minorités doivent être encouragées à conserver leurs cultures propres. En même temps, le rapport émet clairement le vœu que les immigrants s'assimilent à la culture française au point de devenir francophones. Et à ce sujet le rapport donne en exemple la situation qui prévaut dans les pays d'Europe. Cette contradiction (que l'on retrouvera plus tard dans le livre du ministre Camille Laurin) est d'autant plus frappante que le rapport de la commission — comme on l'a vu — insiste par ailleurs sur le caractère global de la culture de toute société.

- 
1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Vol. I.
  2. *Ibid.* Vol. II.
  3. *Ibid.*
  4. Sans doute à cause de l'approche des élections provinciales, le document ne fut jamais publié ni même présenté à l'Assemblée nationale ou au Conseil des ministres. Il est cependant déposé à la Bibliothèque Nationale du Québec.
  5. *Livre Blanc du Ministère des Affaires Culturelles* (novembre 1965).
  6. *Ibid.*
  7. *Ibid.*
  8. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec*, troisième partie.
  9. *Ibid.*



**Hydro-Québec**

**assure**

**l'avenir énergétique**

**des Québécois**

# Les subventions fédérales à la recherche scientifique et technologique

---

par PIERRE YERGEAU

«Il faudra faire des efforts spéciaux pour corriger la situation», a déclaré aux Communes en juin dernier le ministre d'État aux Sciences et à la technologie, M. John Roberts. Ce dernier parvenait mal à dissimuler un certain malaise face au déséquilibre dans la répartition des subventions fédérales versées aux provinces pour stimuler la recherche scientifique et technologique.

Le ministre Roberts était alors interrogé par le député néo-démocrate Svend Robinson. Preuve à l'appui, le porte-parole du NPD a démontré que le «Québec est bon dernier dans l'octroi de ces subventions».

Les plus récentes statistiques du ministère dirigé par M. Roberts indique en effet que le Québec a reçu d'Ottawa, en 1978-79, \$36.30 per capita à des fins de recherche par comparaison à \$86.70 pour l'Ontario (voir tableau). C'est dire que la province voisine profite plus des largesses du pouvoir central que le Québec pour réaliser ses travaux de recherche, et ce depuis des années. En d'autres termes, le fédéral a dépensé en Ontario \$350,2 millions du \$1,4 milliard consacré il y a deux ans pour la recherche scientifique et technologique. Le Québec a touché \$185,2 millions à ce chapitre.

Cependant, un porte-parole du ministère d'État aux Sciences et Technologie a expliqué que sur les \$438,1 millions

# BAnQ NUMÉRIQUE

## *Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ  
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

[https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire\\_reference/index.html](https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html)

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

Québec 

nous, c'est pour nous demander l'adresse des lauréats... afin de les féliciter!»

Dépenses fédérales de recherche scientifique  
selon les régions du Canada  
(millions de \$)

région	interne	industrie	universités	divers	total	per capita
Atlantique	\$ 96,7	\$ 16,0	\$ 16,3	\$10,0	\$ 139,0	\$61.20
Québec	64,1	51,3	56,4	13,4	185,2	36.30
Ontario	166,7	92,6	79,6	11,3	350,2	86.70
Prairies	116,1	14,0	38,1	19,1	187,3	49.50
C.-Britannique	61,6	12,8	33,8	7,8	116,0	43.60
RCN <sup>1</sup>	390,8	29,0	8,6	9,7	438,1	—
Canada	\$896,1	\$215,9	\$232,7	\$71,3	\$1 415,8	\$59.00

1. Région de la capitale nationale

Source: ministère d'Etat Sciences et Technologie

# La social-démocratie québécoise sur la sellette

---

par ANDRÉ JOYAL  
professeur d'économie à l'U.Q.T.R.

Depuis la réélection du Parti québécois, il ne se passe pas une journée sans que les journaux ne rapportent des coupures budgétaires affectant différents services de l'administration québécoise.

S'agit-il de mesures ayant pour but de rationaliser l'allocation des ressources financières dans un contexte particulièrement difficile ou doit-on y voir la manifestation d'une réorientation idéologique, une sorte de «coup de barre» à droite, dont la nationalisation de la Société Asbestos constituerait l'exception confirmant la règle? La vague néo-conservatrice qui balaie les États-Unis depuis quelques années et qui donne lieu actuellement à une stratégie économique (le «reorganisme») remettant en cause l'implication de l'État dans la redistribution du gâteau économique, aurait-elle franchi la frontière pour se gagner des adeptes parmi les décideurs économiques québécois? Peut-être.

On sait que les difficultés économiques qui affectent les économies occidentales (n'épargnant pas par le fait même le reste du monde) suscitent bon nombre de remises en cause. Parmi celles-ci on retrouve le rôle de l'État-providence.<sup>1</sup> Même si la social-démocratie recouvre davantage que le concept de l'État-providence, il est bien certain qu'en criti-

quant les différentes mesures sociales adoptées pour pallier les inégalités sociales, on touche directement une des principales dimensions caractérisant la sociale-démocratie contemporaine. C'est pourquoi, en se reportant, par exemple, aux restrictions budgétaires affectant les différents services du Ministère des affaires sociales, d'aucuns s'interrogent à savoir si ce n'est pas l'ensemble d'un modèle socio-économique que l'on remet en considération.

Au moment d'écrire ces lignes les délégués des différentes sections de comté du Parti québécois préparaient leur participation à leur VIII<sup>e</sup> congrès national. Les décisions prises lors de ces assises devraient permettre d'apporter un éclairage sur l'orientation que devraient prendre les stratégies socio-économiques du gouvernement québécois. Si l'on en juge par le document de travail remis aux délégués, le chapitre intitulé «La démocratie sociale» devrait rassurer, dans une certaine mesure, les partisans d'une voie progressiste.

Bien sûr, dans le cadre constitutionnel actuel, la marge de manoeuvre s'avère étroite. En faisant remarquer que parmi les objectifs de la démocratie sociale on doit privilégier, entre autres, ceux qui touchent la démocratisation de la société, l'élimination de la discrimination et des inégalités, l'accroissement de la qualité de la vie, on avoue que la dépendance à l'égard d'Ottawa constitue une entrave à la réalisation de ces objectifs. «Comment un peuple qui se reconnaît comme tel depuis toujours, peut-il s'épanouir alors que ses décisions démocratiques sont constamment contrées de l'extérieur? La souveraineté du Québec constituera, par conséquent, un immense progrès démocratique (...); elle créera un instrument essentiel pour développer davantage la démocratie sociale au Québec; un État complet au service du peuple québécois». <sup>2</sup> La souveraineté n'étant pas, par ailleurs, la panacée de tous nos maux, il est utile de considérer les expériences vécues sous d'autres cieux et de juger de la pertinence des critiques dont la sociale-démocratie fait l'objet depuis quelques années.

## Les difficultés de la social-démocratie

Sauf en Allemagne fédérale et en Autriche, les socio-démocrates ont été mis sur la brèche et ont dû céder le pouvoir à des administrations conservatrices. Les forces de droite ont su profiter de la crise qui affecte les économies de marché pour présenter une alternative à des électeurs plus que perplexes face à une situation, dans la plupart des cas, particulièrement préoccupante. En constituant, dans une certaine mesure, un «deuxième front» les forces de gauche ont contribué à l'affaiblissement des régimes socio-démocrates.

Cette opposition venant des milieux de la gauche traditionnelle ne présente aucune surprise. On sait que la sociale-démocratie a vu le jour en Allemagne à la fin du siècle dernier lorsque des discidents marxistes, dont K. Kautsky, se joignirent à E. Bernstein qui préconisait l'adoption d'une voie réformatrice à la place de la voie révolutionnaire. L'idée dominante étant: «Dans les pays où l'idée de la démocratie politique est communément acceptée, un renversement par la force des institutions politiques et sociales ne s'impose pas; ce qui peut et doit être obtenu, c'est l'élargissement des droits conquis en matière politique au domaine social, c'est-à-dire la démocratie sociale».<sup>3</sup>

Plus près de nous, en 1959, les socio-démocrates allemands, se donnèrent une orientation définitive lors d'un congrès tenu à Bad Gadesberg où l'on adopta le principe suivant: «Concurrence autant que possible, planification autant que nécessaire».<sup>4</sup> Comme l'accent fut placé sur le rôle de l'entreprise privée (ce que l'on retrouve dans le document «Bâtir le Québec») encore une fois la sociale-démocratie se trouvait à prêter le flanc aux attaques de la gauche. En allant trop loin pour les uns et pas suffisamment loin pour les autres, la sociale-démocratie fait toujours face à la difficulté d'obtenir le meilleur compromis possible. Il s'agit de tenter comme le disait l'ancien premier ministre suédois, Olaf Palme, de construire une société qui soit «plus douce pour les faibles et plus exigeantes pour les forts».

On a trop souvent tendance à confondre la sociale-démocratie à l'économie mixte où l'État, par l'importance de son budget et les multiples services de son administration, se trouve à jouer un rôle prioritaire dans le fonctionnement de l'économie. Ce faisant, on associerait la sociale-démocratie au système socio-économique américain ou à celui de la France giscardienne ou pompidollienne, ce qui serait une absurdité.

## Les principales caractéristiques

La social-démocratie se caractérise par beaucoup plus que par l'adoption de programmes d'assistance aux laissés pour compte de la société. Quand on s'y réfère on pense à la «paix sociale» établie entre les différents partenaires sociaux, à la priorité accordée aux intérêts collectifs par rapport aux intérêts privés quand il s'agit d'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement ou de la mise en valeur de certaines ressources. On pense à la démocratisation de la société en favorisant le plus possible la participation des citoyens aux décisions à la faveur d'une décentralisation administrative. On pense, évidemment, au développement d'équipements collectifs dans des domaines touchant l'habitation, le transport, la santé, l'éducation, le loisir, etc.

Évidemment, la sociale-démocratie ne va pas sans un véritable préjugé favorable envers les travailleurs. Non seulement la syndicalisation de ces derniers doit se voir assurer dans les meilleures conditions mais on doit en plus favoriser leur participation à la gestion et au partage des revenus de leur entreprise. Enfin, comme pour tous les États modernes, l'intervention gouvernementale directe dans l'un ou l'autre des secteurs de l'économie demeure une possibilité à laquelle les gouvernements socio-démocrates ne recourent qu'en cas de nécessité. Le nouveau ministre des finances français, M. Jacques Delors, résume bien l'essentiel de la stratégie que doit suivre la sociale-démocratie aujourd'hui en écrivant: «Pour l'ensemble du mouvement social-démocrate, deux objectifs demeurent hautement prioritaires: le retour au plein emploi et l'octroi à tous d'un minimum de garanties sociales.»<sup>5</sup>

Les adversaires de la sociale-démocratie font ressortir les difficultés que connaît la Suède pour montrer les avantages d'un retour aux politiques conservatrices. Il est vrai que la Suède, qui fut considérée comme une sorte de «modèle», connaît depuis 1975 des difficultés sérieuses. Le déficit budgétaire a sextuplé en quatre ans, la production industrielle est stagnante, la balance des paiements est fortement déficitaire. Le chômage, faible par rapport aux normes nord-américaines, serait beaucoup plus élevé si les subventions gouvernementales ne favorisaient pas une forme de chômage déguisé. En effet, durant les années soixante-dix, 100 milliards de couronnes ont été versées en assistance financière aux entreprises ce qui correspond à 20% du produit national brut de l'année 1980.<sup>6</sup> Mais comme le fait remarquer, un spécialiste suédois, les acquis de la sociale-démocratie ne sont pas remis en cause, les difficultés des dernières années étant dûes davantage à un concours de circonstances qu'à des vices fondamentaux d'un système économique dont les bases furent jetées à la fin des années trente.<sup>7</sup>

### Vers un modèle québécois

Au début des années soixante, alors que la Révolution tranquille battait son plein, il apparaissait de plus en plus évident que les québécois, en s'en donnant les moyens, étaient en mesure de construire une société fondamentalement différente que ce qu'ils avaient jusqu'alors connue.

Or, comme l'ont fait remarquer les sociologues F. Dumont et G. Rocher, la Révolution tranquille se caractérise davantage par des changements aux niveaux des mentalités qu'au niveau des structures sociales. Si bien, que près de vingt ans plus tard, force est de constater que le bilan, tout en étant positif, demeure, pour plusieurs, décevant.

Sur de nombreux plans on peut dire que les choses n'ont guère changées. Ceci peut expliquer pourquoi de nombreux indépendantistes de la «première heure» ont décroché depuis belle lurette. Ils étaient nombreux ceux qui, souhaitaient l'indépendance, pas uniquement pour la survie de l'identité québécoise, mais pour voir l'avènement d'une société différente. L'orientation idéologique du Parti québécois influencée

par la volonté d'obtenir le pouvoir dans un avenir le plus rapproché possible, a fait perdre à plusieurs leurs illusions. En fait, il s'agissait bien d'illusions lorsque l'on croyait qu'il était possible de faire accepter par la population un programme politique susceptible de modifier de façon sensible les règles du jeu d'une économie fortement imbriquée dans celles de nos voisins immédiats.

En se présentant sous une étiquette sociale-démocrate, avant d'obtenir son premier mandat, le Parti québécois optait pour la voie du réalisme. Les réalisations qui ont marqué ce mandat sont conformes à l'idéal social-démocrate. Que l'on pense aux différents sommets économiques, à la création de la Société nationale de l'amiante, à la loi sur le zonage agricole, à la réforme de l'assurance automobile, aux mesures concernant la santé au travail, ce sont bien là des actions qui correspondent bien à l'idéal véhiculé.

Certains reprochent l'importance accordée à l'entreprise privée dans le développement de l'économie. Les dirigeants du Parti québécois ont sûrement à l'esprit la fameuse citation du chancelier H. Schmidt pour qui: «Les profits d'aujourd'hui des entreprises sont les investissements de demain, sont les emplois d'après demain».<sup>8</sup>

Si on ne peut contester la pertinence d'une telle affirmation qu'il nous soit permis cependant, de souhaiter que l'État exerce toujours son droit de regard afin de s'assurer que le développement ne s'accomplisse d'une façon anarchique sans prendre en considération les intérêts de la collectivité dans le long terme. En attendant, malgré les limites de la présente constitution (pour ne pas mentionner ceux qui seraient issus du projet constitutionnel de P.E. Trudeau) il s'agit de ne pas se laisser porter par la folie conservatrice voulant que les plus démunis ne comptent que sur leurs moyens (qui sont rares faut-il le dire...) et de toujours entretenir cet idéal de construire une société plus juste et plus démocratique donnant ainsi à la souveraineté du Québec sa véritable signification.

1. Voir en particulier l'étude de l'O.C.D.E. Face aux futurs publiée en 1979 à laquelle ont contribué une vingtaine d'économistes de différents pays dont M. André Raynault, à l'époque porte-parole officiel du PLQ en matières économiques.

2. Document de travail, VIII<sup>e</sup> congrès, Parti québécois, p. 22.
3. Encyclopédie Universalis, Vol. 15, p. 4.
4. A. Bergounioux et B. Manin, *La social-démocratie ou le compromis*, P.U.F., Paris, 1979.
5. *La social-démocratie en quête d'une nouvelle frontière*, Problèmes économiques, 4 mars 1981, no 1.713.
6. Outlook on the Swedish Economy, PKBANKEN, Juin 1981.
7. Gostee Rehn, Les modèles suédois en perspective, Futuribles, Juillet-Août 1981.
8. Le Monde, 6 juillet 1976.

## **AVEZ-VOUS LU?**

François-Albert Angers,

# **BÂTISSEUR DE PAYS**

Un universitaire de Toronto, John Grube, analyse la pensée de M. Angers et tente de définir l'évolution du nationalisme canadien-français. Cette étude fait comprendre l'évolution politique vécue au Québec et les orientations présentes de la nation franco-québécoise.

Éditions de l'Action nationale.  
Mars 1981 — 260 pages — \$12.

**COMMANDEZ DÈS AUJOURD'HUI.**

**ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À**

**ACTION NATIONALE**

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 337-7244

# S'ATTAQUER AUX VRAIS PROBLÈMES DU QUÉBEC

*«LE GROS BON SENS»*

Ce volume de 260 pages reproduit 70 éditoriaux écrits par Rosaire Morin et parus dans le Journal des Affaires en 1979-1980.

Les opinions exprimées traitent de l'homme d'affaires, des entreprises, des coopératives, des impôts, des marchés extérieurs, de l'immigration, des taux d'intérêt, de l'inflation, de la gestion publique, etc.

De lecture facile, ce livre peut être profitable à quiconque croit que «les idées mènent le monde».

\$8.00 le volume

---

**ADRESSEZ-VOUS À**

**CONSEIL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE**

1450, rue Sauvé Ouest  
Montréal H4N 1C5  
337-7244

# La social-démocratie coopérative: ou une économie de rechange

---

par MARCEL LAFLAMME, Ph. D., M.B.A., C.A.  
directeur  
Institut de recherche et d'enseignement  
pour les coopératives

Au seuil des années «80», le Québec se situe à un tournant important marqué entre autres par un appel profond à la consolidation nationale. Ce besoin de cohésion interne est d'autant impérieux que la conjoncture internationale est des plus perturbées aux différents plans social, économique et politique. Une certaine animosité perce à l'intérieur, et entre les nations des cinq continents. L'échiquier mondial est dominé d'abord par la compétition permanente entre les deux grandes nations: États-Unis et Russie, par l'écartèlement de l'Europe de l'Ouest entre la gauche et la droite, par la dictature en Amérique du Sud, par la montée des peuples arabes suite à la surenchère du pétrole, par la convoitise des «grands» à l'égard de l'Afrique, par l'épuisement des ressources naturelles, etc.

Une crise économique importante frappe le monde au point où nous en sommes à l'inhumation du concept traditionnel de croissance. La stagflation, un problème apparemment insoluble, semble nous entraîner vers une récession hyperinflationniste semblable à ce qu'avait connu l'Allemagne au début des années «30» alors que le chômage élevé s'accompagnait d'une dévaluation monétaire catastrophique.<sup>1</sup> Les pays

1. Le best seller américain «Crisis Investing» de D.R. Casey, Pocket Nonfic, approfondit ce sujet.

importateurs de pétrole sont dans une grave crise considérant qu'une somme de plus de \$110 milliards serait requise pour assurer l'équilibre de leur balance des paiements.

En plus des déboires économiques, la société libérale présente une problématique éthique, une crise d'énergie spirituelle. La conception toute matérialiste de la société s'appuie sur une mécanique sans âme, sans idéal, sans amour. «Toute la vie économique est devenue horriblement dure, implacable, cruelle et l'homme a cessé d'être le gardien de son frère». La dégénérescence et le désordre triomphent au sein du libéralisme ayant pour moteur la cupidité, l'égoïsme, la puissance et la licence.

Dans ce contexte de chaos et de tension, le Québec tente d'aménager un projet de société mieux articulé en fonction de ses racines profondes. Essentiellement, les aspirations cardinales des Québécois, au niveau socio-économique, renvoient aux questions suivantes:

1. Comment sauvegarder nos valeurs fondamentales et nos patterns socio-culturels à l'intérieur d'une société industrielle moderne?
2. Comment refaire le tissu social: assainissement du climat de relations industrielles et revalorisation de l'esprit communautaire?
3. Comment favoriser l'auto-détermination par la base en libérant les énergies et les potentialités de chacun, de chaque région...?
4. Comment dépoliariser le conflit gauche-droite et instaurer une véritable démocratie économique?
5. Comment contrôler nos ressources naturelles?
6. Comment réadapter notre mode de vie afin de diminuer la frénésie de consommation, le gaspillage et la détérioration de l'environnement?
7. Comment apporter notre contribution aux peuples démunis?

Plusieurs groupes de base commencent à s'auto-critiquer, à faire le point sur leurs valeurs, les structures et les plans d'action. Lorsque tout commence à bouger, on peut espérer qu'un nouvel équilibre est possible. Certes il s'avère impérieux

de guider l'économique au moyen d'une conception philosophique du type de société désirée en terme de bonheur national brut. Refaire le tissu social implique une nouvelle sagesse, un nouveau style de vie, une recharge verticale des hommes et des institutions.

Les années «80» sont celles de l'innovation sociale; le génie québécois pourrait apporter sa contribution par l'édification d'une société démocratique de développement en conformité avec sa culture personnaliste, qualitative, communautaire et spiritualiste.

Le but de cet exposé tente de dégager certaines idées maîtresses qui pourraient inspirer les orientations de notre devenir socio-économique. Elles peuvent être regroupées en dix principaux blocs:

1. D'une économie de domination à une économie d'inspiration coopérative
2. D'une économie de consommation à une économie de sobriété
3. Du gigantisme économique à l'économie «petit et moyen formats»
4. D'une économie centralisée à une économie régionale et communautaire
5. D'une économie de salariés à l'actionnariat ouvrier et la démocratie
6. D'une économie de protection sociale à une économie de plein emploi
7. D'une technologie dévastatrice à une technologie «douce» ou appropriée
8. D'un syndicalisme revendicateur à un syndicalisme entreprenant
9. D'une économie occidentale à une économie ouverte sur les pays en voie de développement
10. D'une civilisation matérialiste à une civilisation d'amour

### **1. D'une économie de domination à une économie d'inspiration coopérative**

Le système capitaliste s'appuie sur les valeurs de la primauté du capital, du profit, de l'individualisme, de la

concurrence, de la loi du plus fort, etc. Après plusieurs décennies d'évolution, l'économie capitaliste avancée se présente sous une vision moderne méconnaissable pour le profane. En l'occurrence, il s'agit des différentes facettes suivantes: le capitalisme technocratique, le capitalisme monopolistique, le capitalisme international et le capitalisme d'État. Actuellement, le libéralisme économique sans frein a donné lieu à une dictature issue de l'impérialisme international de l'argent. D'un autre côté, le régime socialiste d'État (communiste) sous le nom fallacieux de démocratie populaire s'érige en appareil totalitaire et tyrannique d'une puissance policière inégalée. Ainsi deux grands impérialismes s'affrontent et entendent se partager le monde, ce qui pourrait malheureusement culminer à une troisième guerre mondiale.

Les régimes capitalistes et socialistes constituent deux pôles extrêmes de l'ordre économique: le capitalisme souffre d'un déséquilibre de droite en maximisant l'appât du gain, le désir de dominer et de jouir. Pour sa part, le socialisme dépouille les individus et les assujettit à une minorité d'idéologues et de bureaucrates. Au sein des structures, l'homme domine l'homme et c'est pour son malheur. Les organisations fondées sur la division, l'exploitation des classes et la violence ont tendance à générer le désordre social et à s'auto-détruire.

Par coopération, nous entendons au sens large, les organisations qui remplacent la lutte par l'union, qui se règlent sur la démocratie économique et qui favorisent une économie au service de la personne. Faire les choses au service des autres et en collaboration avec les autres où tous pour chacun et chacun pour tous y oeuvrent. Le but visé est de bâtir un système plus équilibré d'échanges mutuels afin de dissoudre l'aliénation et le mécontentement. Parce qu'elle se situe au centre même des enjeux sociaux contemporains (démocratie économique, solidarité, qualité de vie...), la coopération fournit une structure et un idéal appuyant les aspirations profondes du peuple.

En effet, l'économie coopérative

- suscite l'auto-suffisance (self-help)
- démocratise le pouvoir économique

- redonne des racines humaines à l'économie
- favorise l'éducation économique et sociale des gens
- atténue les tensions sociales permettant des activités en commun
- remplace les technocrates sous une autorité démocratique
- brise le lien étroit entre le capital et le pouvoir
- augmente le pouvoir d'achat en utilisant l'action collective
- valorise les belles qualités de la personne et permet d'accéder à une vie plus haute
- s'ouvre à la fraternité universelle par la coopération internationale

Au Québec, les P.M.E., les sociétés d'État et le secteur coopératif constituent l'essentiel de notre patrimoine industriel et commercial. D'une façon générale, les secteurs privés et publics pourraient s'inspirer étroitement de *l'esprit coopératif* notamment dans les relations avec les employés et les usagers en les impliquant davantage au niveau de l'avoir, du pouvoir et du savoir. Dans la décennie «80», ce sont les organisations qui auront mieux développé *le sens de la solidarité* des intervenants qui pourront prospérer et passer à travers les perturbations socio-politiques d'une ampleur inégale.

Aussi, il est important de penser à un renouveau au sein même du mouvement coopératif qui en cours de route a été passablement acculturé au système capitaliste.

Qui dit coopération dit communauté d'action en vue d'une réussite de l'ensemble. La vitalité de l'association repose sur la conception du membre comme cause et fin de la vie coopérative, c'est-à-dire comme le propriétaire et l'utilisateur du système. Il est important que les dirigeants prennent l'initiative de faire naître à la base, un sentiment d'implication, afin de conserver bien vivante la démocratie économique.

Au Québec, la coopération a évolué suivant une approche empirique, allant au plus pressé, ce qui a cependant eu comme effet de diluer la philosophie coopérative. À l'heure où l'humanité connaît incertitude et angoisse, il faut vivifier

l'esprit coopératif. Le retour à l'authenticité coopérative se pose comme le défi le plus important, si l'on veut que la coopération réalise sa mission historique de transformation sociale. Une vigueur intellectuelle, sociale et morale s'impose auprès de 4 millions de coopérateurs afin de produire un système socio-économique à notre taille et à notre mesure.

Nous croyons que le mouvement coopératif exercera un leadership en matière de démocratie économique premièrement en revalorisant la participation authentique du niveau de ses propres organisations. Suite à quoi, une émulation et une interaction s'exercent naturellement auprès des secteurs économiques privés et publics. Voilà, semble-t-il, un cheminement allant dans le sens d'une société de participation et d'équilibre.

Les neuf parties qui suivent visent à détailler davantage ce que nous entendons par une économie *d'inspiration coopérative* et au service de la personne.

## **2. D'une économie de consommation à une économie de sobriété**

Lorsqu'on observe les membres de la société, on a l'impression qu'ils tournent en rond dans le cycle continu de: travail — produits — achète — consomme. La nouvelle forme d'assujettissement des individus renvoie au coulage de toutes les classes sociales dans le moule unique du royaume de la marchandise.

Avec leur insatiable appétit de croissance, les puissances industrielles disposent de moyens quasi-illimités pour agir sur la culture, la mentalité et les modes de vie des citoyens. Le consommateur se fait consommer quand son subconscient fait l'objet d'un bombardement publicitaire constant et que les rapports humains se réduisent à l'unique signe de piastre. Aussi, en favorisant l'esprit de lucre et de jouissance, le système capitaliste entraîne une décadence morale qui mine les fondements de la paix sociale.

L'économie du profit requiert pour entretenir sa rentabilité de stimuler la demande et de conditionner le consommateur en vue de faire ce que Ruskin appelle «une machine à

désirer». On étudie les appétits à l'achat pour les alimenter et ce ne sont pas toujours les meilleurs qu'on cultive le plus. «Prenez les sept péchés capitaux et bâtissez là-dessus» disait un professeur américain de publicité. La croissance de l'industrie cinématographique basée sur la violence, la pornographie et l'horreur illustre par exemple la déformation d'une économie dominée par le seul souci du profit.

Le projet québécois le plus fondamental consiste à dénouer les multiples modes d'asservissement populaire: publicité mensongère, gadget, pollution, gaspillage, travail aliénant, colonialisme interne...

Le retard économique des québécois peut constituer un atout et une avance lorsqu'il est question de *reconversion industrielle* et de ré-orientation de l'économie vers des objectifs humains et de qualité de vie.

Tenter d'aménager une société implique une réforme organique de l'appareil économique axée sur les six (6) volets suivants: 1) se régler sur les besoins primordiaux de l'homme et non sur des créations artificielles de la publicité, 2) localiser les pouvoirs de décisions économiques près des besoins à satisfaire et 3) se servir du progrès non comme d'une fin mais comme un moyen de bâtir un pays qui nous convienne; 4) favoriser une vie simple, disciplinée et un certain retour à la nature, 5) poursuivre la promotion du bien commun plutôt que la frénésie de consommation et 6) renforcer les dispositifs actuels visant à diminuer le phénomène de dégradation du milieu.

### **3. Du gigantisme économique à l'économie petit et moyen formats**

Trois phénomènes importants ont marqué l'évolution des entreprises capitalistes.

- 1- Le mouvement de concentration économique aboutit aux situations de quasi-monopoles dans les secteurs clé de la vie économique. Deux principaux facteurs expliquent cet état de chose. Dans une perspective de production, il faut opérer sur une échelle de plus en plus grande afin de réduire les coûts; sous l'optique du marché, il faut se

prévaloir d'une position de commande sur celui-ci afin de minimiser l'insécurité de la demande. Le processus de domination des marchés emprunte différentes voies: fusion, intégration, guerre des prix, connexion du capital bancaire et industriel, conglomérat, etc.

Les dix plus grandes firmes américaines détiennent  $\frac{1}{7}$  de toutes les ventes industrielles aux États-Unis et elles réalisent près du quart de tous les profits industriels. «La seule IBM américaine contrôle plus de 70% du marché mondial» (des ordinateurs).

- 2- Le caractère collectif et anonyme des grandes corporations dont la propriété est acquise par l'achat d'actions au marché boursier.
- 3- Le divorce entre la propriété (groupe d'actionnaires) et le contrôle des affaires (groupe d'experts).

Actuellement, les multinationales dominent les marchés au point que la concurrence se meurt. À long terme, les multinationales peuvent miner la vitalité économique nationale par:

- le débalancement de la structure industrielle (sur-spécialisation dans les textiles par exemple);
- la domination d'une élite industrielle étrangère;
- l'élimination des ressources naturelles (extraction systématique sans transformation intérieure);
- l'intrusion des politiques de la compagnie-mère et du pays où celle-ci est localisée (impact sur la fiscalité, le commerce extérieur,...)

Le gouvernement d'une grande entreprise se présente sous des présages bien difficiles. Par dessus tout, la décennie «80» sera marquée par des remises en question d'ordre idéologique et par *une très grande instabilité du contexte socio-politique.*

Au niveau de l'horizon économique, il faut s'attendre à ce que le renchérissement croissant des produits énergétiques accélère encore l'inflation alors que les syndicats s'efforceront de protéger les niveaux de vie en revendiquant les hausses de salaires; les gouvernements chercheront à juguler l'inflation par des mesures monétaires rigoureuses conduisant à l'accroissement du chômage.

D'autre part, les mutations sociales et culturelles démontrent un grand scepticisme face au gigantisme industriel. Un public averti et bien informé influence le pouvoir public qui est contraint de socialiser et de réglementer les grandes entreprises. Parmi les domaines les plus décisifs de la politique figurent<sup>1</sup> l'utilisation rationnelle de l'énergie<sup>2</sup> la protection de l'environnement et<sup>3</sup> la valorisation des individus au travail.

L'ère du discontinu reflétant les mutations profondes dans la société entraîne au niveau des entreprises une véritable crise de révolution organisationnelle c'est-à-dire un afflux de problèmes d'une grande diversité qui ont tendance à faire éclater le système organisationnel suite aux pressions engendrées.

La légitimité de la grande entreprise est remise en question à cause de ses déboires envers les employés, l'environnement, la communauté et la société entière; même financièrement parlant, certains géants qui dominent le marché accusent des difficultés énormes: Chrysler, Ford, Massey Ferguson, International Harvester, U.S. Steel, etc.

La P.M.E. dévoile un visage humain: «Small is beautiful» proclame Schumacher. Une économie humaine est celle qui est à la taille de l'homme, à la mesure de l'homme.

Dans la petite entreprise, les gens se connaissent, ils sont plus polyvalents et s'identifient mieux aux objectifs organisationnels. La P.M.E. est aux antipodes des maux modernes que sont le taylorisme, la technostructure et la bureaucratie propres aux organisations géantes.

En évitant la technologie lourde et dévastatrice, la rigidité, le travail à la chaîne, la prolifération de règles impersonnelles et la standardisation des individus, la P.M.E. amorce une reconversion qualitative de l'économie dont la figure suivante en donne un aperçu.

L'attrait dans les temps nouveaux consiste à privilégier les petites unités de production favorisant l'innovation, la flexibilité et la mise en valeur optimale des ressources humaines. Le système industriel concentré doit être repensé en fonction<sup>1</sup> d'une demande plus fluctuante et plus variée<sup>2</sup> d'un

## Vers une reconversion industrielle

	SITUATION PREVALENTE	SITUATION ÉMERGENTE
ENVIRONNEMENT	Contexte général semi-stable  Demande plus ou moins fluctuante et variée	Contexte général turbulent  Demande instable et variée
PRINCIPE ORGANISATION- NEL DE BASE	Accent sur la stabilité et la production d'échelle	Grande flexibilité managériale et diversification des lignes de production.
TYPE D'USINE	La grande usine	La multiplication de petites usines semi-autonomes et décentralisées
TYPE DE TECHNOLOGIE	Un système mécaniste de production constituant un tout monolithique où les individus jouent un rôle de prolongement de la technique. Spécialisation poussée.	Un système organique de production. Technologie ultra-moderne mais applicable à une échelle plus réduite et compatible avec les besoins de créativité et d'autonomie des individus.
PLAN ADMINISTRATIF	Structure pyramidale rigide. Lourdeur et coûts élevés. Accent sur les contrôles Bureaucratie prévalente	Responsabilité par centres décisionnels Minimum d'administration Accent sur les objectifs
PLAN SOCIAL	Indifférence Impersonnalisation Attitudes anti-patronales de la part des ouvriers	Identification Gratifications psychologiques Flexibilité et créativité Harmonie entre le travail physique et intellectuel

coût énergétique de plus en plus élevé,<sup>3</sup> d'une main d'oeuvre de plus en plus compétente et indépendante et<sup>4</sup> de revendications qualitatives de plus en plus pressantes: environnement, esthétique, fierté nationale, etc.

En conséquence de ces contraintes et des défis, le concept industriel de base est celui du remplacement de la grande usine monolithique par la multiplication de petites unités de production décentralisées au moyen de groupes semi-autonomes et responsables. Le tableau suivant illustre l'orientation et la nature des changements.

#### **4. D'une économie centralisée à une économie régionale et communautaire**

La dégradation du climat social au Québec s'explique en partie par le manque de participation des travailleurs et des consommateurs et par la mise en marge de certains groupes au processus économique: chômeurs, assistés sociaux, handicapés, etc... Quelquefois ce sont des localités entières qui sont frappées d'anémie et qui deviennent périphériques par rapport aux métropoles économiques. La concentration du développement tend à intensifier la faiblesse des milieux ruraux et des villes intermédiaires. En plus d'assister à des fermetures en série d'usines va-t-on voir poursuivre le processus à des localités, à des municipalités entières?

Les appareils siphonnent par en haut les dynamismes de la base et engendrent une léthargie générale. Dans et hors travail, les citoyens se voient amputer de leurs virtualités. Bon nombre de gens ne réussissent pas à s'intégrer et à retrouver le sens de la mutualité où ils obtiendraient une gratification de leurs efforts et où ils bénéficieraient d'un sens d'appartenance. Ainsi, une poussière d'individus manifestent de l'indifférence, de l'irresponsabilité face à une société anonyme qui ne parvient pas à canaliser et à donner un sens à leurs aspirations.

Alors que les régions sont marginalisées au détriment de la métropole et que les pouvoirs économiques s'éloignent vers les sociétés multinationales, une volonté de relance de l'économie régionale s'affirme aux quatre coins du Québec: Beauce,

Gaspésie, Lac Saint-Jean, Outaouais... On a compris qu'un Québec fort et équilibré sera le résultat de quelques milliers de localités socio-économiquement excellentes.

«Ce qui est important dans notre société, affirme Gérald Fortin, c'est de redonner à la population un objectif collectif, lui donner le sentiment d'une construction communautaire et non d'une consommation individuelle».<sup>2</sup>

Le défi de bâtir un pays a pour point d'ancrage la réappropriation des leviers décisionnels par les communautés de base. Des forces nouvelles poussent les hommes à intervenir en marge des sociétés marchandes ou étatiques fortement déshumanisées. Les collectivités locales veulent prendre leurs activités en main afin de rénover leur cadre de vie. À cette fin, les institutions de base (v.g. les coopératives) doivent se muer d'une solidarité protectrice à une solidarité dynamique.

Essentiellement, la solution du problème de fond renvoie à la participation des citoyens à leur propre processus de changement dans le cadre d'un développement endogène. Une stratégie de dépassement consiste à mobiliser et regrouper les individus afin qu'ils puissent selon une démarche rationnelle affronter et résoudre les problèmes sociaux qui les affectent. Le processus vers l'autodétermination est enclenché quand la communauté vit un sentiment de partage et de solidarité dans la prise de conscience des besoins et l'élaboration et la réalisation d'actions communautaires.

Voici ce que M. G. Ross entend par développement communautaire:

«Le développement communautaire (...) est un processus grâce auquel une communauté identifie ses besoins ou ses objectifs, leur donne un ordre de priorités, accroît sa confiance en elle et sa volonté de travailler à satisfaire ces besoins ou ces objectifs, trouve les ressources internes et/ou externes nécessaires à leur accomplissement ou à leur satisfaction, agit en fonction de ces besoins ou de ces objectifs, manifeste des attitudes et des pratiques de coopération et de collaboration dans la communauté».<sup>3</sup>

Le temps est venu de ne plus compter sur les étrangers et les gros projets mirobolants pour résoudre les problèmes de quartier, d'un village, d'une ville. Les mille problèmes dont

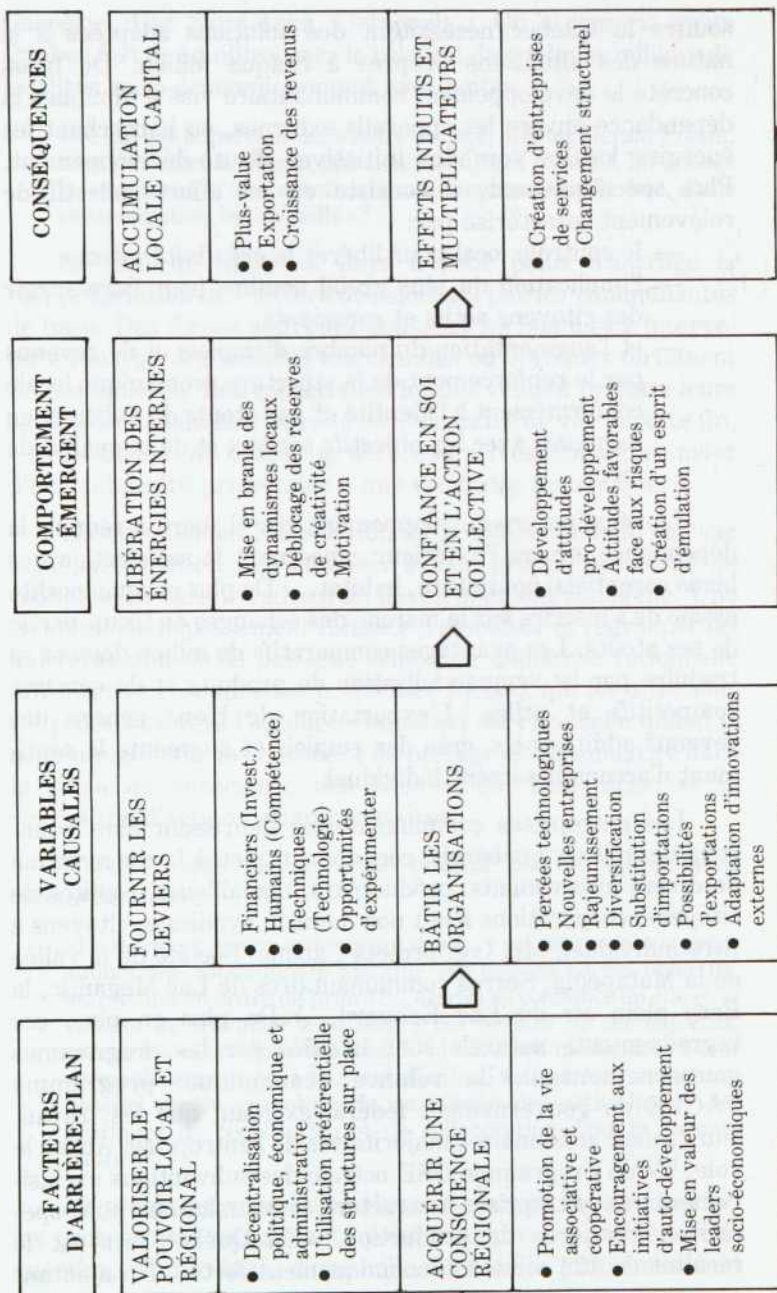
souffre le Québec nécessitent des solutions adaptées à la nature des situations propres à chaque milieu. De façon concrète le développement communautaire vise à diminuer la dépendance envers les appareils externes, en harnachant les énergies locales vers des initiatives d'auto-développement. Plus spécifiquement, il consiste en un effort collectif de relèvement caractérisé par:

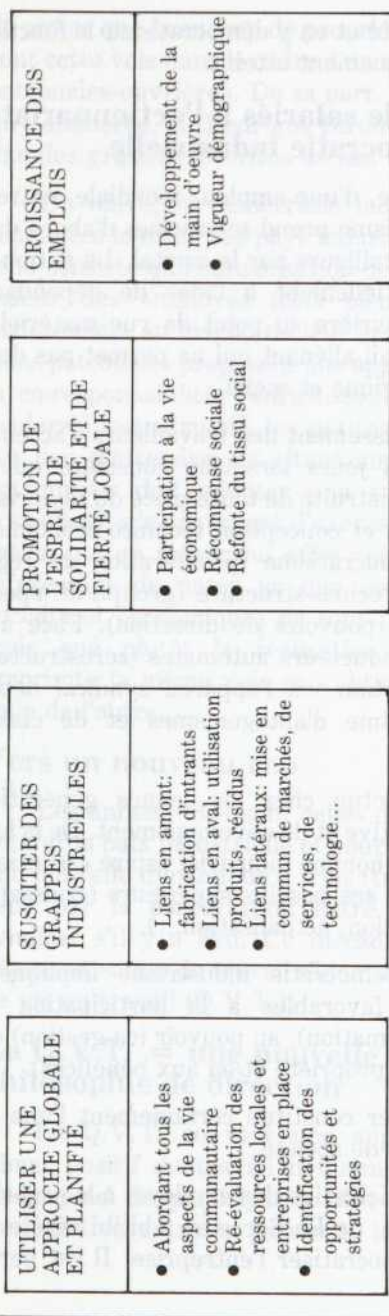
- le contrôle local pour libérer la créativité interne
- l'implication du plus grand nombre pour faire surgir des citoyens actifs et conscients
- et l'augmentation du nombre d'emplois et de revenus par le renforcement de la structure économique locale conformément à l'identité et aux atouts du milieu et en harmonie avec les objectifs sociaux et de la qualité de vie.

L'opération pro-développement vise d'abord à réduire la dépendance envers l'extérieur concernant la satisfaction des biens essentiels: nourriture, habitat,... De plus chaque localité essaie de s'inscrire sur le marché des échanges en tirant partie de ses atouts. Les avantages comparatifs du milieu doivent se traduire par la commercialisation de produits et de services compétitifs et utiles. L'exportation de biens génère des revenus additionnels, crée des emplois et augmente le sentiment d'accomplissement individuel.

Les entreprises communautaires fleurissent dans beaucoup de milieux québécois; ceci donnant lieu à la concertation de divers intervenants: producteurs, travailleurs, comités de citoyens, corporations à but non lucratif, syndicats, citoyens à titre individuel, etc. (vg: projets Cabano, Société de la vallée de la Matapédia, Serres communautaires de Lac Mégantic, la Base plein air du Lac Édouard,...) De plus en plus, ces regroupements naturels sont bonifiés par les programmes gouvernementaux de relance économique: programme PACLE du gouvernement fédéral exigeant que les travailleurs soient actionnaires majoritaires de l'entreprise. Aussi, le volet IV du programme OSE octroie des subventions exclusivement aux entreprises à caractère communautaire ou coopératives ouvrières de production. «Un Québec fort est le résultat de 122 comtés économiquement forts». En ajoutant

## Processus de développement communautaire régional





(Rétroaction)

quelques usines par localité et en y démocratisant le fonctionnement le but sera pratiquement atteint.

## **5. D'une économie de salariés à l'actionnariat ouvrier et la démocratie industrielle**

La guerre idéologique, d'une ampleur mondiale, entre le capitalisme et le communisme prend ses racines d'abord dans la prolétarianisation des travailleurs par le capital. La notion de prolétariat réfère essentiellement à l'idée de dépendance excessive de la classe ouvrière au point de vue matériel et surtout à l'idée d'un travail aliénant qui ne permet pas de se réaliser au plan psychologique et social.

Le processus d'aplatissement des travailleurs s'accroît considérablement de nos jours lorsqu'on considère que la société industrielle est construite de toute pièce du taylorisme (parcellisation des tâches et conception technico-économique des individus), du bureaucratisme (prolifération de règles impersonnelles et de la techno-structure (groupe de spécialistes nantis de tous les pouvoirs de direction)). Face à ce pouvoir anonyme, les producteurs automatés (zérostructure) canalisent leur insatisfaction via l'appareil syndical débouchant ainsi sur un régime d'antagonismes et de classes ennemies.

Le problème s'accroît chez les jeunes générations éprises de liberté, d'initiative et de développement. De la lutte pour le bifteck, le nouvel homme industriel aspire essentiellement à la satisfaction de ses besoins supérieurs (croissance, responsabilité, considération, actualisation...).

L'ouverture à la démocratie industrielle implique la création de conditions favorables à la participation des employés au savoir (information), au pouvoir (co-gestion) et à l'avoir (participation à la propriété et/ou aux bénéfices).

L'actionnariat ouvrier constitue certainement l'une des trames de fond du projet de société.

L'expérience de participation des employés à la propriété chez Normick Perron Inc. de La Serre en Abitibi révèle une voie excellente pour démocratiser l'entreprise. Il est permis

de croire que beaucoup de propriétaires de P.M.E. emprunteront cette voie dans le cadre d'un renouvellement des relations patronales-ouvrières. De sa part, le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron fait de l'actionnariat ouvrier une des grandes priorités de son Ministère.

En outre, la démocratie industrielle compte parmi les tendances lourdes des pays industrialisés. Le grand thème de fond consiste en l'humanisation des entreprises par la mise en valeur des employés (cols bleus et cols blancs) «ici et maintenant» au niveau de leur atelier. Les nouvelles orientations patronales proposent une approche basée sur le dialogue, la co-responsabilité, l'enrichissement des tâches, le style de leadership constructif, les petites unités de production, etc. Au lieu d'attendre les situations de crise, la direction des entreprises doit adopter une stratégie sociale où chaque travailleur a le sentiment d'exercer une influence sur l'organisation qui en retour lui offre certaines gratifications. Il est intéressant de noter ici que les deux groupes d'objectifs sociaux et économiques ne sont pas mutuellement exclusifs, mais que plutôt la réalisation de l'une des dimensions emprunte la même voie et s'obtient de façon conjointe avec celle de l'autre.

## **Vers un nouveau cap**

Les années «80» sont celles de l'innovation sociale. Pour obtenir la paix industrielle et pour libérer le potentiel humain, une nouvelle dynamique à trois (tripartisme) doit être engendrée par la concertation entre l'employeur, employés et syndicat s'il y a lieu. Ce mécanisme de coopération et de démocratisation du travail s'identifie au programme de qualité de vie au travail (Q.V.T.).

## **La Q.V.T. = une nouvelle philosophie de direction**

La Q.V.T. se veut une approche d'implantation d'un climat positif de travail notamment par l'instauration d'un mécanisme de participation des employés. La coexistence constructive entre le patronat, le syndicat et les employés

s'appuie sur un système de valeurs pouvant s'énoncer comme suit:

- Confiance en l'esprit créatif et coopératif des travailleurs, dans la mesure où l'environnement en permet l'expression.
- Accentuation des méthodes de démocratie directe à tous les niveaux de l'organisation.
- Évolution et ouverture plutôt qu'immobilisme et rigidité.
- Conscience profonde de la responsabilité sociale de l'entreprise.

### **La Q.V.T. = un système différent d'organisation du travail**

D'une façon générale, la Q.V.T. se veut une expression générique qui englobe toutes les dimensions de travail en vue d'une plus grande productivité et d'une plus grande satisfaction du personnel.

D'une façon plus précise la Q.V.T. consiste à mettre sur pied des comités où contremaître, employés et représentant syndical suggèrent à la direction des moyens d'améliorer le fonctionnement de leur unité de travail. Un comité directeur formé de représentants de la direction et du syndicat s'il y en a un, voit à coordonner et à implanter les suggestions provenant des comités d'atelier. Les recommandations peuvent toucher au travail lui-même et aux éléments contextuels: la technologie, la gestion ainsi que les processus sociaux.

Ainsi la Q.V.T. englobe une série de concepts et de pratiques:

- concept d'une nouvelle éthique de travail où l'employé devient un membre associé à une communauté de personnes au travail
- concept de l'équipe par la cohésion des groupes de travail au niveau de chaque atelier
- concept de la collaboration entre le contremaître, les employés et le délégué syndical
- concept de la recherche-action où chaque groupe suggère des solutions pour résoudre les problèmes touchant l'atelier de travail (groupes de résolution de problèmes)

- concept de la motivation où chaque groupe s'identifie au processus d'amélioration du fonctionnement interne.

## Effets d'un programme de Q.V.T.

D'une façon générale, le programme de Q.V.T. modifie sensiblement l'organisation: d'un système mécaniste d'organisation, la Q.V.T. engendre un système organique. Voici les caractéristiques de chaque système.

SYSTÈME MÉCANISTE	SYSTÈME ORGANIQUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Rapports exclusivement individuels</li> <li>● Relations d'autorité-soumission</li> <li>● Responsabilité déléguée de manière orale</li> <li>● Stricte division du travail et structures hiérarchiques</li> <li>● Prise de décision centralisée</li> <li>● Résolution de conflits faisant appel à l'arbitrage ou à la guerre ouverte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accent mis sur les relations dans et entre les groupes de travail</li> <li>● Confiance mutuelle</li> <li>● Appartenance à plusieurs groupes et multiplicité des responsabilités au sein du groupe</li> <li>● Appartenance à plusieurs groupes et multiplicité des responsabilités</li> <li>● Responsabilité et contrôle largement partagés</li> <li>● Résolution des conflits par l'approche de négociation ou de solutions des problèmes</li> </ul>

D'une façon plus spécifique, le programme de Q.V.T. cherche à concilier à la fois l'atteinte des objectifs organisationnels (production) par l'épanouissement des employés. Les cadres supérieurs tendent au niveau des finalités à réconcilier l'impératif de rentabilité avec celui de santé organisationnelle. Le rôle des contremaîtres est appelé à se modifier de celui du superviseur direct à celui du coordonnateur qui bâtit l'équipe. Finalement les employés disposent d'une plus grande autonomie et responsabilité favorisant une plus grande implication dans la réussite de la coopérative. La figure donne un aperçu de la situation avant et après l'implantation d'un programme Q.V.T.

Somme toute, la construction d'une société juste, libre et réfléchie passe inévitablement par la création d'un climat dans les entreprises qui engendre une *communauté de personnes associées* au travail.



## 6. D'une économie de protection sociale à une économie de plein emploi<sup>4</sup>

Les \$10 milliards investis par Ottawa et Québec dans les affaires sociales entendent répondre à une social-démocratie apte à susciter une meilleure répartition de la richesse collective.

Ainsi environ  $\frac{3}{4}$  de million de bénéficiaires profitent de divers programmes de sécurité sociale: assurance-chômage (275,000), assistance sociale (225,000), rentes de retraite (150,000), réadaptation sociale et formation professionnelle,... La gratuité des services médicaux commande des déboursés de \$2 milliards et les allocations familiales requièrent près de  $\frac{3}{4}$  de milliard.

Dans la mesure où l'État et indirectement le secteur privé par voie de taxation ont les capacités de défrayer le coût de ces programmes, ceux-ci exercent un rôle essentiel et indispensable dans le cadre de notre économie. Cependant, il est nécessaire de nuancer ces programmes à la lumière de certains faits révélateurs:

- notre régime de sécurité est le plus généreux de l'univers
- on distribue la richesse avant qu'elle ne soit produite
- Ottawa accuse depuis 1978, des déficits de plus de 10 milliards par année
- on bâtit quotidiennement un régime d'entretenus
- on applique la solution universelle, la solution «robot»
- la prestation sociale remplace l'amour et le souci du travail bien fait
- certaines politiques sociales convergent plus ou moins vers la dislocation de la famille
- pendant ce temps à Québec on ne verse que \$686 millions à l'agriculture et aux Ministères de l'industrie et du commerce, des coopératives et institutions financières, du tourisme, des terres et forêts et des richesses naturelles.

Il semble impérieux de développer et non d'entretenir au sens servile du mot en donnant de l'assurance-travail plutôt que de l'assurance-chômage.

Le travail doit être honoré; une personne mérite l'estime par son courage à la tâche, par son habileté professionnelle et par la qualité et l'utilité de son travail. Animer les collectivités locales et les impliquer dans leur propre développement apparaît comme le principe axial à *la relance psychologique* d'un million de Québécois.

L'implication de chaque caisse populaire dans le développement communautaire par la canalisation de l'épargne vers du crédit agricole, commercial et industriel pourrait bien constituer une tendance lourde du développement québécois. Les dix fédérations régionales du mouvement Desjardins en sont à cette prise de conscience.

Jouer à fond la carte communautaire deviendra certainement une formule gagnante pour le peuple québécois. À cet effet, la coopération doit exercer un leadership d'initiatives populaires et de participation à l'expression sociale, culturelle et politique de la communauté. Des tâches exhaltantes restent à combler, notamment par la mise en valeur des groupes marginaux: chômeurs, assistés sociaux, handicapés, etc.

## **7. D'une technologie dévastatrice à une technologie «douce» ou appropriée**

La société industrielle est construite de toute pièce sur les bases de la technologie scientifique. En effet, celle-ci s'avère la force centrale de l'économie moderne polarisée uniquement par des objectifs de croissance et de puissance.

Obéissant au seul critère de «faisabilité», le conquérant technologique entraîne des coûts sociaux d'une ampleur insoupçonnée. F. Hetman résume en six points les principales déceptions de la domination de la technique:

- Accumulation des instruments de guerre et, notamment, menace de destruction nucléaire;
- Destruction de l'équilibre écologique due à des technologies polluantes et dangereuses;
- Épuisement des ressources naturelles par une exploitation irréfléchie de la nature;
- Soumission complète des scientifiques et des techniciens aux besoins du système politique;

- Discordance entre le changement technologique et le progrès moral de l'homme;
- Volonté de puissance de la part des hommes de la technologie.<sup>5</sup>

Les futurologues anticipent un effondrement rapide du système planétaire si la croissance se poursuit d'une façon aussi aveugle.

Dans notre pays relativement jeune, la dégradation de l'environnement est passablement avancée:

- à côté des milliers de kilomètres carrés d'espaces vierges, beaucoup de lacs meurent étouffés
- le Saint-Laurent se dégrade d'année en année sous les assauts conjugués d'une urbanisation galopante et d'une industrialisation en plein essor
- à côté d'industries « florissantes », la flore, la faune et les humains sont affectés par les fumées et les poussières alors que la qualité des cours d'eau est sérieusement altérée par les rejets municipaux et industriels.

De nos jours, 97% de l'énergie dans l'industrie provient des combustibles fossiles: charbon, hydrocarbures et gaz naturel<sup>6</sup>. Ces combustibles, lorsqu'ils sont brûlés, propagent dans l'atmosphère du monoxyde de carbone ( $\text{CO}^2$ ). Environ 20 milliards de tonnes sont déversées dans l'atmosphère terrestre chaque année. La loi de concentration du  $\text{CO}^2$  dans l'atmosphère est exponentielle. Le taux d'accroissement moyen est de 0.2%.

Une autre forme de pollution due à la consommation d'énergie est la pollution thermique. Elle provient de n'importe quelle source d'énergie. En fait la majeure partie de cette énergie est restituée au milieu ambiant sous forme de chaleur. Cette pollution thermique réchauffe l'atmosphère soit directement, soit par l'intermédiaire des fluides de refroidissement, généralement l'eau. La pollution thermique détruit, à certains endroits, l'équilibre de la vie aquatique. Elle peut avoir aussi une influence sur le climat, à l'échelle mondiale, lorsqu'elle atteint un pourcentage notable de l'énergie solaire

absorbée par la terre. On a constaté une croissance exponentielle de la pollution thermique au-dessus des grandes villes.

À titre d'exemple de produit de grande consommation, les aérosols constituent une grave menace pour la couche d'ozone stratosphérique, à cause des fluorocarbones («Fréon» agissant comme propulseur) qui y sont intégrés. La couche d'ozone protège la terre contre les effets nocifs des rayons ultraviolets émis par le soleil. Les fluorocarbones relâchés par les bombes en aérosol peuvent et ont déjà diminué la couche d'ozone d'environ 2%. En plus des fluorocarbones, d'autres polluants menacent directement la couche d'ozone.

- les engrais azotés dégagent de l'oxyde nitreux qui peut réduire la couche d'ozone de 15%.
- les vols supersoniques relâchent des oxydes de nitrogène qui attaquent l'ozone
- les explosions nucléaires dans l'atmosphère affectent la couche d'ozone. Une guerre nucléaire générale pourrait réduire la quantité d'ozone de 20% à 70%.
- la combustion d'huile, de gaz, de charbon, de bois et d'excréments animaux produit des composés de nitrogènes qui peuvent se répandre dans la stratosphère et réduire la quantité d'ozone.

Les effets de la destruction de l'ozone se décrivent ainsi: une couche d'ozone amincie absorbe moins de rayons ultraviolets émis par le soleil et en laisse davantage atteindre la surface de la terre. Les conséquences prévisibles sont:

- changement des climats terrestres
- destruction des cellules et micro-organismes des animaux et des plantes
- réduction de la purification naturelle des eaux par l'infiltration
- diminution des récoltes et possibilité de changements génétiques dans les espèces de plantes
- augmentation des cas de cancer de la peau. Possibilité de détérioration du code génétique de l'ADN entraînant des mutations et des avortements spontanés
- réduction de la photosynthèse du plancton, base de la chaîne alimentaire dans l'océan<sup>7</sup>.

De plus, l'environnement quotidien devient l'allié du cancer. Le Centre International de Recherches sur le Cancer, créé par l'Organisation Mondiale de la Santé à Lyon en 1965, a pour directeur le docteur John Higginson. Le docteur et ses collaborateurs ont déjà colligé et analysé des données provenant des cinq continents; sur 272 produits chimiques suspects présents dans différents milieux, 20 sont formellement accusés de provoquer le cancer chez l'homme et 137 chez l'animal. L'homme est en contact avec 89 produits du dernier groupe par le biais de l'industrie, des médicaments ou tout simplement de l'environnement.

Le docteur Higginson déclarait que 80% des cas de cancer seraient un jour imputés à l'environnement.

Ses travaux en cours dans les laboratoires du Centre portent sur la recherche des substances cancérigènes parmi les 500,000 produits chimiques actuellement en usage et les 10,000 nouveaux composés qui apparaissent chaque année sur le marché<sup>8</sup>.

Le premier objectif général à poursuivre en matière de déchets solides est la protection de la santé publique par l'amélioration, le maintien et la préservation de la qualité de l'environnement. À cette fin, le Québec peut se fixer des objectifs secondaires qui sont: l'élimination des dépotoirs à ciel ouvert; le contrôle des déchets chimiques, radioactifs, humains et médicaux; de meilleurs modes d'élimination des déchets agricoles; l'exploitation rationnelle des terrains miniers; le contrôle des cimetières de véhicules; la modification des produits pour les rendre moins nuisibles à l'environnement; la lutte au rejet des déchets dans les endroits publics («littering») et la disparition des méthodes inefficaces d'entreposage et d'enlèvement des déchets solides. Le deuxième objectif vise à la conservation des ressources naturelles. Quelques mesures à prendre à cet égard seraient: la réduction du volume et de la quantité des déchets à la source, la réutilisation avec ou sans traitement des résidus, la conversion des déchets en de nouveaux produits, la récupération de l'énergie et le développement de nouvelles sources d'énergie non polluantes tels les capteurs solaires et les éoliennes. Voilà des sources impor-

tantes de création d'emplois et de sauvegarde de notre patrimoine collectif.

## 8. D'un syndicalisme revendicateur à un syndicalisme entreprenant

D'une approche américaine d'affaires («bread and butter»), le syndicalisme québécois s'est sensiblement radicalisé au début de la décennie «70» surtout au niveau de la C.S.N. et de la C.E.Q. pour devenir un syndicalisme politique, idéologique et de combat.

Un antagonisme radical à deux (patronat-syndicat) détériore la qualité des relations de travail faisant du milieu industriel une arène de conflits perpétuels qui se traduisent finalement sur le dos des travailleurs.

En 1979, le Québec a encouru 340 grèves équivalant à 3 120 000 jours de travail perdus. Le Québec constitue sur ce plan la pire province du Canada qui lui-même figure au premier rang du monde occidental, avec ses 7 millions de journées de travail perdues. Le système de relations industrielles est battu en brèche parce qu'il ne repose plus sur la bonne foi des parties à la négociation collective. Le patronat est orienté sur le modèle américain, l'État lorgne du côté scandinave tandis que le syndicat poursuit une forme d'auto-gestion à la Yougoslavie. Il est inévitable qu'un *tollé de tensions sociales* émerge de ce contexte divergeant et désarticulé.

Alors que les innovations technologiques envahissent le monde industriel nord-américain, il n'y a pratiquement pas eu d'innovations sociales en milieu industriel. Les travailleurs ont effectivement obtenu des gains importants qui satisfont leurs besoins économiques et sécuritaires, mais le côté humain est resté négligé, soit l'épanouissement au travail, la motivation, le partage des responsabilités, le droit à la participation aux décisions ou plus nettement le partage du pouvoir et de l'avoir. Le grand drame du système de relations de travail s'explique par le peu d'intérêt de la part du syndicat et du patronat de composer avec les nouvelles attentes des employés, reliées à leur besoin de réalisation et de dignité. Le fait qu'il y ait peu

de coopération profonde entre les travailleurs et les entreprises qui les emploient a d'importantes répercussions sociales.

Les travailleurs finissent par se convaincre qu'ils ne sont effectivement que des prolétaires et le terrain devient fertile pour les radicaux qui prêchent la révolution.

Afin d'enrayer le processus de désorganisation sociale sévissant au Québec, la stratégie suivante peut convenir aux niveaux des parties constituantes:

- le patronat: assumer ses responsabilités sociales face aux travailleurs, à la communauté, à l'environnement...
- le syndicat: favoriser l'actionnariat ouvrier et débloquent sur un projet constructif de création d'emplois par son implication à de nouveaux modèles sociaux de développement: expériences coopératives, autogérées et communautaires.
- l'État: exercer plus fermement son rôle de concertation des acteurs économiques et de stimulation des expériences coopératives au sens large.

La stratégie d'assainissement du climat de travail implique une dépolarisation du règne d'antagonisme à deux entre le syndicat et le patronat. Une saine dynamique à trois prendra effet suite à l'éducation économique des travailleurs et leur participation active aux pouvoirs et à l'avoir de l'entreprise.

Le syndicat doit établir un nouveau front en essayant de faire une percée vers l'instauration d'une démocratie économique où les travailleurs auront un rôle important à jouer dans l'édification du pays. En Israël par exemple, la grande confédération syndicale «HISTADROUT» exerce un rôle d'entrepreneur dans différents secteurs économiques: bâtiment, irrigation, finance... Ainsi, globalement, l'économie ouvrière contribue à environ 22% du P.N.B. israélien. En canalisant et en contrôlant une partie de l'action économique, le syndicat donne le ton en terme de dynamisme et d'humanisation des entreprises. Au nom des travailleurs, la Histadrout exprime son génie d'organisation en administrant des entreprises telles que:

- la Société «Koor» englobant 36 entreprises en employant 10 000 travailleurs dans les secteurs de la chimie, des métaux, de l'électronique, etc.;
- la Société «Soleh Boneh» active dans le bâtiment et la construction de route (plus de 19 000 employés en 1979);
- la Société «Teus» qui a créé 20 entreprises pour les agglomérations situées sur les territoires en développement;
- la banque Hopaolim qui regroupe 300 succursales...

Dans un contexte d'édification du Québec où sévit la crise économique, il faudra à l'instar de la Histadrout en Israël, que les centrales syndicales consolident leurs efforts et les canalisent nettement vers une alternative dynamique de construction nationale. «Une maison divisée ne peut tenir». La phase des discours, des idéologies et des affrontements doit faire place à celle de l'action, de l'innovation et de la revitalisation des collectivités de base. L'ouverture sur ce second front se pose comme *le défi historique* pour le mouvement syndical québécois.

## 9. D'une économie occidentale à une économie ouverte sur les pays en voie de développement

Sur l'échiquier mondial, les colonies du Tiers-Monde, après avoir acquis leur souveraineté politique, sont asservies à une nouvelle forme de dépendance. En effet, les grandes puissances économiques profitent de la faiblesse des peuples pour mieux les dominer. La mise en marge de leur économie perpétue au sein du peuple la misère et ses séquelles multiples: malnutrition, analphabétisme, maladies endémiques. La figure reproduite ci-après illustre sommairement la dynamique du sous-développement.

Près d'un milliard d'êtres humains vivent dans une pauvreté chronique et ne peuvent satisfaire leurs besoins les plus élémentaires en matière d'alimentation, d'habillement et de logement.

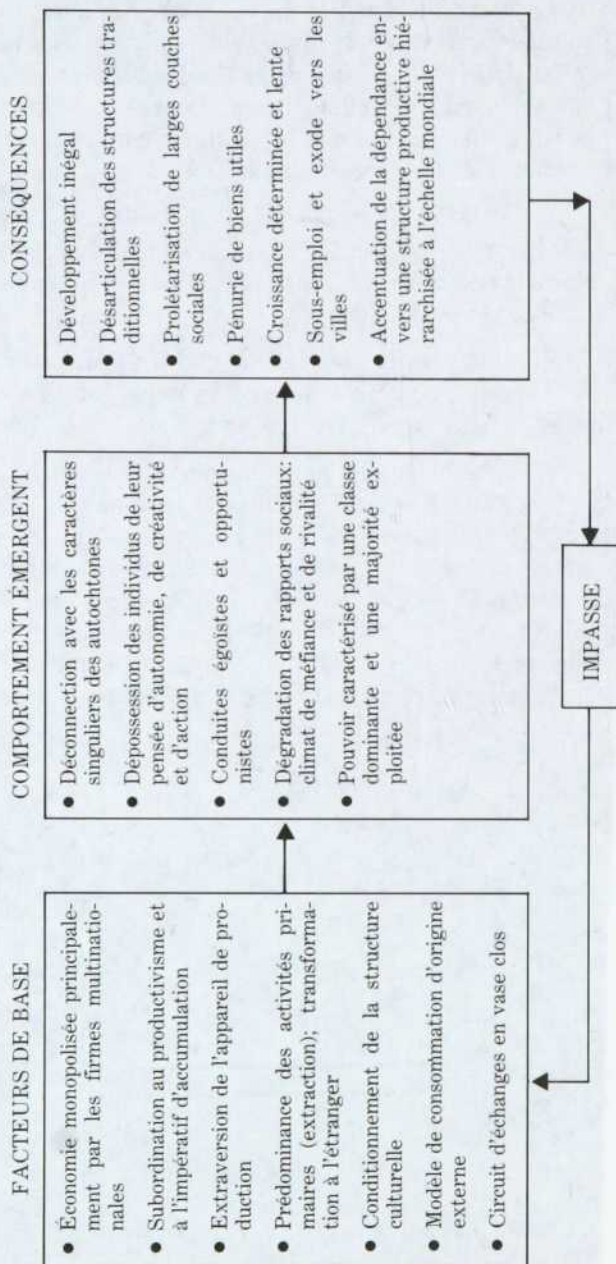
La terre ne parvient pas à nourrir convenablement ses habitants. On évalue à près de 500 millions le nombre d'enfants souffrant de malnutrition dans le monde. Même si 20% de la population est gravement sous-alimentée, les gens ne meurent pas tous de faim mais la malnutrition souvent les rend incapables de résister aux maladies.

La quantité et/ou la qualité de l'eau potable est insuffisante pour assurer le bien-être des individus (50% sans eau potable). L'eau servant à la consommation humaine transmet de nombreuses maladies.

Le plus grave et le plus urgent des problèmes mondiaux est celui de la faim, a déclaré le pape à Rome devant les délégués de la 20<sup>e</sup> conférence de la FAO (12/11/79):

«Des millions de personnes sont menacées dans leur existence même et force est bien de reconnaître, hélas, comme l'expérience actuelle le montre encore cruellement, que la faim dans le monde ne provient pas toujours uniquement de circonstances géographiques, climatiques ou agricoles défavorables (...) Elle provient aussi de l'homme lui-même, des déficiences de l'organisation sociale, qui empêche l'initiative personnelle, voire de la terreur et de l'oppression de systèmes idéologiques», a-t-il ajouté.

## Dynamique du sous-développement



Des milliers de personnes sont sans emploi. Le chômage est élevé (55% de chômeurs ou sous-employés) et le salaire de la majorité est insuffisant pour répondre aux besoins élémentaires.

### FIGURE 1.1\*

**LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
REPRÉSENTENT 70%  
DE LA POPULATION DU GLOBE, MAIS  
SEULEMENT 17% DU REVENU MONDIAL**

ALIMENTATION	<b>20%</b>	GRAVEMENT SOUS-ALIMENTÉS
--------------	------------	-----------------------------

EAU	<b>50%</b>	SANS EAU POTABLE
-----	------------	---------------------

ÉDUCATION	<b>50%</b>	DE PLUS DE 15 ANS ANALPHABÈTES
-----------	------------	--------------------------------------

EMPLOI	<b>55%</b>	CHÔMEURS OU SOUS-EMPLOYÉS
--------	------------	------------------------------

SANTÉ	<b>60%</b>	SANS SOINS MÉDICAUX
-------	------------	------------------------

En 1975, on comptait plus de 800 millions d'analphabètes dans le monde. Malheureusement, même si ce nombre a tendance à diminuer depuis quelques années, l'analphabétisme demeure un problème de taille (50% d'analphabètes chez les plus de 15 ans).

\* Information OIT, février 1980, vol. 16, no 1, p. 8.

Dans les bidonvilles, les conditions de logement sont telles qu'elles ne permettent pas une vie saine (hygiène, conditions sociales). Les logements souvent d'une seule pièce et construits à flanc de montagne, sont faits d'un assemblage de matériaux hétéroclites trouvés ici et là et abritent souvent une dizaine de personnes.

Même si des programmes de vaccination à grande échelle ont permis d'amoinrir considérablement le rayon d'action de nombreuses maladies, l'offre de soins et de matériel médical demeure nettement déficitaire par rapport à la demande (60% sans soins médicaux). Les maladies endémiques ne sont pas adéquatement contrôlées et le taux de mortalité infantile demeure élevé.

La rupture de la dépendance implique un renouvellement de l'intérieur associant les populations locales à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux: logement, nourriture, vêtement, eau, santé... Même avec des sommes modestes, les Québécois peuvent contribuer à l'instauration d'une *école domestique de subsistance* chez les peuples démunis. Il ne s'agit pas d'oeuvres de bienfaisance mais des interactions entre partenaires coopératifs associés dans la réalisation de micro-projets de développement: regroupement de producteurs, modernisation des techniques agricoles, épargne et crédit, artisanat, commercialisation... Les échanges se matérialisent sous différentes formes: envoi et soutien de coopérateurs, jumelage de coopératives, encadrement, programme d'information et d'éducation, transfert de technologie intermédiaire...

Jamais le genre humain n'a regorgé de tant de richesses et de possibilités et jamais le monde ne fut jamais si interdépendant dans son devenir à long terme. On va tous réussir ensemble, ou on va tous périr ensemble.

Les 4 millions de coopérateurs québécois sont investis d'une responsabilité envers le Tiers-Monde; d'abord en tant que citoyens bien pourvus et ensuite à titre de coopérateurs intéressés par le développement des moins nantis.

Que les artisans de l'humanité nouvelle laissent parler leur cœur et leur volonté à construire plutôt que le désir de retenir ou d'accaparer ce que les autres possèdent!

## 10. D'une civilisation matérialiste à une civilisation d'amour

Le libéralisme nous amène à faire du gain et de la consommation le but de la vie et, le machinisme construit dans le seul objectif du rendement enlève l'intelligence et articule l'homme dans un réseau de déterminismes et de réflexes conditionnés.

La civilisation étatsunienne parachève une vie flottante, rattachée à peu de valeurs profondes. Les rapports humains se ramènent à la seule dimension de la valeur marchande. Il n'y a plus de raison de vivre, il n'y a que des moyens. Peu à peu, l'homme perd le sens de son existence, de ses traditions, de sa responsabilité et de sa place dans le Tout.

Ce régime mécanique fait que la misère psychologique et morale remplace la misère matérielle. Quand le produit, la technique, la puissance valent plus que l'humain, un univers de plus en plus froid et égoïste émerge et entraîne le monde à sa ruine. Pour ébranler l'Occident et l'Est, il n'a suffi respectivement que la crise du pétrole, d'un Soljénitsyne ou d'un Walesa (Pologne).

Le problème des problèmes consiste à restaurer les valeurs humaines dans un monde qui tend à les écraser. Dans les deux systèmes prédominants, capitaliste et socialiste, l'on observe une oppression de la nature profonde de l'individu par les forces économiques. Le déterminisme économique et le matérialisme entraînent au sein de la collectivité une détérioration profonde des valeurs de civilisation.

L'abbé Jacques Grand'maison<sup>1</sup> stigmatise ainsi cette nouvelle forme de déshumanisation invisible:

- «Loto, opium du hasard;
- Astro, opium du destin;
- Porno, opium de l'abêtissement;
- Avco, opium de la manipulation;

Expos, opium de la substitution;  
 Pharmaco, opium d'autodestruction;  
 Tempo, opium de l'évasion.»

La violence, la pornographie et la terreur à la TV et au cinéma, l'avilissement de l'art, la perversion de la dignité féminine subjuguent les forces vives du peuple, favorisent le dégoût du travail et minent l'harmonie dans la société.

La dynamique libertaire et matérialiste entraîne un glissement à partir des valeurs idéalistes vers celles de l'argent et de l'hédonisme.

Schumaker proclame que la reconstruction métaphysique est et demeure le plus urgent besoin de notre époque.

Une nouvelle synthèse entre les deux premiers systèmes, idéaliste et empirique, illustrés sur la figure ci-contre est nécessairement afin d'instaurer une civilisation d'amour.

Le système idéaliste peut être identifié à l'humanisme chrétien qui ① spécifie une hiérarchie de valeurs, ② dégage une éthique de responsabilité et ③ poursuit un retour de tout le créé vers son Principe et sa Finalité.

## **Idées-maîtresses de l'humanisme chrétien**

Pour les fins présentes, nous regroupons en cinq rubriques les idées-forces de l'humanisme chrétien, pouvant constituer la trame causale à un projet de civilisation d'amour:

### **1. Dignité sacrée de la personne humaine**

L'humanisme chrétien s'appuie sur une vision de l'homme intégral, c'est-à-dire une personne dotée d'un corps et d'un esprit à l'image du Créateur, poursuivant une vocation éternelle à laquelle est subordonnée l'activité temporelle. Cette conception diffère de celle de l'individualisme matérialiste où seuls l'égoïsme et le plaisir sont les ressorts de la vie.

Dans une vision où l'homme est l'auteur, le centre et le but de l'activité économique, la vie individuelle ne disparaît pas dans l'ensemble socio-économique. Toute forme d'esclavage du travailleur ou du consommateur va à l'encontre du

Trois systèmes de valeurs<sup>1</sup>

①	②	③
Système Idéaliste	Système Empirique	Système -Sensate récent-
Mystique Religieux Spirituel Moral Révélé Absolu Dogmatique Intuitif Salvateur Traditionnel Immanent	Pratique Terrestre Scientifique Faillible Matérialiste Sensoriel Mécanique Relativiste Expérimental Opérationnel Vérifiable	Cynique Désillusionné Blasé Superficiel Formaliste Athéiste Grossier Insignifiant Aliéné Opportuniste Entièrement relativiste
↓	↓	↓
ART DÉRIVÉ		
Héroïque Noble Élevé Sublime Patriotique Moraliste Embelli Instructif	Terre à terre Quotidien Amusant Intéressant Érotique Satirique À la mode Commercial Visuel	Excitant Dépravé, maniéré Provocant Vulgaire Pornographique Sarcastique Sadique Infernal

caractère sacré de la personne. En conséquence, des luttes héroïques sont à promouvoir contre l'oppression, la maladie, la pauvreté sans pour autant tomber dans la violence infantile ou la puissance bourgeoise.

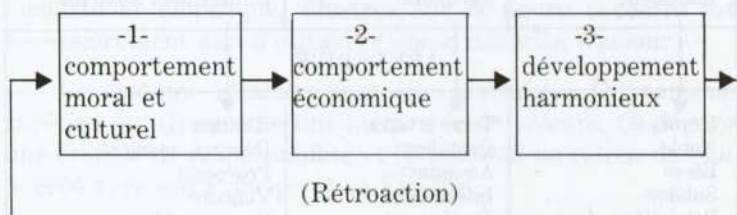
## 2. Insertion de la loi divine dans la cité terrestre

Actuellement, on a l'impression que les forces vives de la société sont soumises à un processus économique aligné sur la consommation maximale et le libertaire où tout est permis. L'utopie d'une société sans loi fait que la richesse,

1. Inspiré de H. Kahn et A.-J. Wiener, L'An 2000, Marabout, pp. 81 et 85.

la puissance et la science entraînent en leur sein, la haine, l'accumulation des biens de guerre, la subversion, la drogue, l'érotisme, le divorce et le suicide. Nos sociétés opulentes vivent une profonde crise spirituelle.

Les valeurs éthico-sociales assurent une recharge verticale des hommes et des institutions. L'esprit des Béatitudes rend l'homme pacifique et clairvoyant alors que l'immoralité apporte désordre et anarchie. Des rapports bien ordonnés entre les hommes supposent des rapports ordonnés de la personne à Dieu source de vérité, d'amour et de justice. Pour tendre à une société équilibrée et épanouie, le comportement moral et culturel doit exercer une influence sur le comportement économique selon la séquence suivante:



### 3. Sens du réalisme

Le sens du réalisme peut se concevoir au niveau de trois plans:

- les inévitables imperfections de l'homme et de la société
- la modération dans les ambitions
- la consommation de biens nécessaires

On ne peut jamais éviter un certain mal, les imperfections et les conflits. Malgré l'égale dignité attribuée à toute personne, les gens naissent inégaux et il s'ensuit inévitablement l'émergence de classes et d'une hiérarchie sociale ce qui par ailleurs n'est pas nécessairement un obstacle à l'instauration d'un authentique esprit de fraternité et de communauté.

D'autre part, un robuste bon sens est requis afin de purifier ses ambitions et d'éviter de se disperser en vain à des

constructions chimériques, à une félicité utopique. Les lois de l'histoire nous enseignent qu'il est vain de croire à un certain paradis ici-bas à cause de l'inanité des biens temporels.

Finalement, une prospérité bien comprise consiste à éviter le confort extravagant et le luxe superflu quand la moitié du monde manque de calories pour apaiser sa faim. Une sagesse de bon aloi vise à prendre un certain recul et à se connecter sur l'Infini afin d'échapper à l'apesanteur de la loi de la gravité.

#### 4. Oraison

L'interprétation du sens de la vie indique que l'homme ne tire pas sa fin de lui-même. L'accomplissement de la vie et du bonheur tiennent de plusieurs vocations de la personne: matérielle, sociale et éternelle.

L'individu réalise le plan manifesté dès le début de la création quand il:

- domine la terre et coopère à l'achèvement de la création
- fait fructifier ses talents
- se dépense au service des autres
- élève la création en l'offrant à Dieu

Par l'offrande, chacune de nos oeuvres chante la gloire de Dieu et de façon plus globale l'offrande assure la finalisation surnaturelle de l'univers.

#### 5. Développement organique

La régénération du temporel par le spirituel fait découvrir le plan d'amour pour un monde de frères et non de loups. L'ordre nouveau s'appuie sur un changement dans le coeur, car les bonnes structures ne font pas naître en soi l'amour entre les hommes.

En s'édifiant d'abord sur l'homme nouveau, l'espérance chrétienne communautaire s'appuie et se renforce par:

- 1- la collaboration des classes
- 2- la légitimité de la propriété privée
- 3- l'équitable rétribution des travailleurs et du capital

- 4- l'abolition de la condition prolétarienne et le droit d'association
- 5- l'accession des travailleurs à la propriété
- 6- le relèvement des masses par l'éducation et la culture
- 7- le rayonnement des organisations professionnelles alignées sur le bien commun
- 8- l'équitable répartition des biens humains entre tous les membres de la société
- 9- les limites au socialisme et à l'abus tyrannique des pouvoirs de l'État.
- 10- le développement intégral de la personne humaine.

Le monde moderne apparaît à la fois comme puissant et faible, capable du meilleur ou du pire, apte au bonheur ou à des tribulations de toutes sortes; la clé à cette énigme se conçoit comme une sagesse dans l'abondance soit:

- un plan d'amour où se conjuguent le règne de l'homme et celui de son Créateur
- un retour au réalisme, à la simplicité, au pacifisme
- une valorisation des forces de niveau supérieur: la beauté, l'amour, la bonté et la vérité
- et une conjugaison des trois valeurs suivantes: l'amour fraternel, la justice et la vérité.

## Conclusion

La social-démocratie coopérative se veut un type d'économie mixte où les organisations (privées, coopératives, syndicales, et sociétés d'État) sont au service de la personne et de la collectivité. Le projet de société implique une reconversion qualitative et démocratique des organisations afin de réaliser une vie pleine et équilibrée pour tous et chacun.

Le projet ne tend pas à l'instauration d'une république coopérative où toute la vie économique serait manifestée au travers des coopératives, ce qui semble impossible. Au lieu d'appliquer au pied de la lettre le cadre juridique coopératif, la social-démocratie coopérative vise plutôt à inspirer le fonctionnement des organisations par l'esprit coopératif dont les valeurs dominantes sont la solidarité, l'entraide, la justice, la responsabilité, l'éducation, le sain nationalisme,...

Ainsi la refonte du tissu social implique des réaménagements sensibles au niveau des quatre acteurs principaux sur la scène économique:

- que l'État délègue certains programmes sociaux lourds et coûteux aux entreprises coopératives et communautaires administrées par la population à la base (v.g. clinique médicale coopérative)
- que le secteur privé encourage l'actionnariat ouvrier et un nouveau concept industriel fondé sur la qualité de vie au travail (Q.V.T.)
- que le secteur syndical ré-aménage sa stratégie en fonction d'entreprises d'ici qui oeuvrent pour la promotion d'employés associés formant une communauté de travail
- que le secteur coopératif exerce une rigueur et un leadership dans l'application de sa philosophie afin que sa pratique coïncide avec son discours.

Le Québec a le choix d'édifier une société fraternelle ou de continuer à institutionnaliser le conflit et la désorganisation sociale. À quand l'amorce d'un cycle constructif et bienveillant entre les partenaires complémentaires et dépendants?

La réponse demeure entre nos mains, elle est pertinente et proportionnelle à la maturité et à la sagesse de nos dirigeants d'ici.

- 
1. J. Grand'maison. «Loto, astro, porno, avco, pharmaco et expos: chacun sa petite drogue quotidienne», *Revue Desjardins*.
  2. Gérald Fortin, *La société de demain: ses impératifs, son organisation*, annexe 25 au rapport Castonguay-Nepveu, p. 30.
  3. Ross, M.G., *Community Organization: Theory, Principles and Practice*. New York: Harper, 1967, p. 40.
  4. Texte inspiré de Rosaire Morin, *Le gros bon sens*, Libre expression, Montréal, 1981.
  5. François Hetman, *La société et la maîtrise de la technologie*, O.C.D.E., Paris, 1973, p. 37.
  6. Rapport Meadows, *Halte à la croissance*, Club de Rome, Fayard, 1972, p. 185.
  7. Voir «Les aérosols: une bombe à retardement»: La Presse, 2 juillet 1977.
  8. Extrait de «Le grand allié du cancer: l'environnement quotidien», La Presse, 2 juillet 1977.

# VOUS ET NOUS

## ENSEMBLE... POUR LA VIE

### ASSURANCE-VIE

- ✓ Avec ou sans participation
- ✓ Sécurité familiale
- ✓ Éducative
- ✓ Commerciale
- ✓ Hypothécaire

### RENTES

- ✓ Viagères
- ✓ Épargne-retraite
- ✓ Écono-rente
- ✓ À versements invariables

### ASSURANCE COLLECTIVE

- ✓ Vie
- ✓ Indemnité hebdomadaire
- ✓ Assurance-maladie
- ✓ Dentaire
- ✓ Rente mensuelle d'invalidité

PLANIFICATION SUCCESSORALE — CONVENTION ENTRE ASSOCIÉS



## L'ÉCONOMIE MUTUELLE-VIE

#### SIÈGE SOCIAL:

385 est. rue Sherbrooke  
Montréal, Que. H2X 3N9  
Tel. 842-8221

#### AGENCES ET UNITÉS

Drummondville, Granby, Joliette  
Laval, Mont-Laurier, Montréal,  
Ottawa, Québec, Rive Sud,  
Saguenay - Lac St-Jean,  
St-Hyacinthe, Sherbrooke,  
Thetford-Mines

# L'accident et la nécessité

---

par ROGER DUHAMEL

---

*Du jugement de la Cour suprême sur le projet Trudeau aux exigences du destin des Québécois de langue française*

---

Il n'est jamais facile d'aborder un sujet tellement galvaudé que nous avons le sentiment déplaisant de marcher sur les brisées d'à peu près tout le monde et de nous enfoncer dans des ornières où le char de l'État, pour n'être pas en reste d'originalité avec M. Prudhomme, s'enfoncé un peu plus chaque jour. Aussi bien ne succomberai-je pas à la folle témérité et à la présomption insoutenable de rivaliser avec les doctes juristes, politologues et publicistes de haut ramage qui tentent de baliser la route où s'est engagé irrémédiablement notre peuple. J'ose espérer que les années ont gommé des passions anciennes et qu'en ma «mûre saison», je me suis beaucoup plus rapproché des «amoureux fervents» que des «savants austères.» Mon propos se ramène à emprunter la voix du citoyen honnête et anonyme et de dire tout haut, sans vaines imprécations, ce que d'aucuns parmi vous pensent tout bas. Ce souci expliquera et peut-être justifiera le recours abusif au moi haïssable, un usage qui comporte au moins cet avantage de ne compromettre personne d'autre que moi-même.

En prenant connaissance des quelques centaines de feuilles d'automne tombées de l'arbre de la science du bien et du mal — je veux dire: la Cour suprême —, ma première réaction a été celle du Petit-Jean des *Plaideurs*, assez ahuri devant un vocabulaire technique qui vise à noyer le poisson et qui exprime ainsi son étonnement:

Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise,  
De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise.

Ce n'était là qu'une impression préliminaire et qui exigeait un examen plus approfondi. Je dois tout d'abord noter que contrairement aux années antérieures, la rentrée littéraire de cet automne a été marquée par la publication, précédée d'un grand battage publicitaire, d'un copieux opus portant neuf signatures prestigieuses. La déformation professionnelle me pousse à m'interroger pour discerner à quel genre précis appartient cet imposant ouvrage. J'écarte d'emblée la poésie et même le théâtre, encore que l'intrigue tourne autour d'un drame collectif. Serait-ce donc un roman, une épopée, une saga? Réflexion faite, je n'en crois rien, puisque les péripéties font preuve d'une imagination indigente et que la banalité des rebondissements épouse de trop près celle de l'existence quotidienne.

Ne serait-il pas plus sage de nous en tenir tout bêtement à l'étiquetage du colis et de considérer comme un jugement ce qui prétend justement être un jugement? Mais une difficulté surgit aussitôt dans un esprit non prévenu. L'arrêt d'un tribunal n'a-t-il pas pour fonction essentielle de trancher un débat, de dégager le bon droit des plaignants, de mettre un terme à un conflit d'intérêts? Rien de tel ici. À l'évidence, les neuf archontes de l'Outaouais ont compris qu'ils n'étaient pas habilités à rendre un jugement quand ils n'étaient saisis d'aucune cause. Comment en effet auraient-ils pu se prononcer valablement et de façon exécutoire, quand ils n'avaient devant eux, pour satisfaire leur boulimie juridique, aucune loi, même aucun projet de loi, mais une simple et timide résolution sur laquelle différents gouvernements souhaitaient connaître leur opinion. Ils n'en avaient pas pour leur creuse dent et à vrai dire ils n'ont pas rendu un jugement, se contentant de rédiger un essai historique d'un très vif intérêt et qui jette un éclairage précieux sur notre situation constitutionnelle.

### **La Cour suprême confirme la position traditionnelle du Québec**

Serait-ce naïveté de ma part, mais je trouve curieux que l'on n'ait pas suffisamment insisté sur ce fait, capital à mes

yeux, que ce texte confirme en tous points les positions traditionnelles de la province de Québec et de notre communauté francophone. Bien sûr, il demeure possible de s'en tenir à une interprétation techniquement étroite et d'y découvrir non sans quelque application laborieuse les éléments d'une grande victoire fédérale. Je sou mets que c'est là une vue restrictive entachée de myopie.

Que prétendent donc les juges? Qu'il n'y a aucune illégalité pour le Parlement d'Ottawa d'adopter une résolution. Ah! la troublante révélation! Il n'apparaît nullement nécessaire d'avoir pâli sur des textes juridiques pour en arriver à cette conclusion de simple bon sens. Ne s'apparente-t-elle pas à ce truisme selon lequel toute assemblée démocratiquement élue est maîtresse de ses décisions dans la mesure où elle n'attente pas à l'ordre public ni aux bonnes moeurs? Cela est d'autant plus vrai dans le cas d'un Parlement régi par les usages britanniques, dont on a déjà prétendu, sans doute pour illustrer son omnipotence, qu'il pouvait tout accomplir, sauf changer un homme en femme, encore qu'à ce dernier égard, à notre époque de transexualité, je me demande très sérieusement s'il ne pourrait pas créer un précédent...

Tout ce que la Cour suprême a déclaré, c'est qu'il n'existe aucun obstacle légal à ce que le Parlement, par le moyen de son intervention unilatérale, porte un coup peut-être fatal au fédéralisme canadien. Ce qu'elle n'a pas dit et ce qu'elle ne pouvait pas dire ouvertement, c'est que l'avenir d'un pays ne relève pas de l'avocasserie, mais qu'il correspond nécessairement à une volonté politique. Et cette volonté politique n'obéit pas aux calculs de tel ou tel parti, mais doit au contraire se conformer à une longue tradition, faite de coutumes et de conventions qui ne s'improvisent pas, mais sont l'oeuvre du temps et d'un accord tacite entre les parties concernées.

Je me défends bien de me livrer à une exégèse approfondie de l'opinion de la Cour suprême. Comme il ne me paraît cependant pas téméraire de présumer que certains parmi vous n'ont eu ni le loisir ni sans doute le goût de parcourir ces pages arides, je me permets de souligner d'un trait rapide des passages qui m'ont davantage frappé et que j'estime réconfortants.

Les juges nous rappellent opportunément que ce concept de convention constitutionnelle ne date pas de la dernière saison, qu'elle est en fait solidement ancrée dans nos habitudes à un point tel que nous avons cessé d'en prendre une conscience nette. Les exemples sont nombreux, je n'en citerai qu'un seul: «Selon une exigence fondamentale de la Constitution, si l'opposition obtient la majorité aux élections, le gouvernement doit offrir immédiatement sa démission. Mais si fondamentale soit-elle, cette exigence de la constitution ne fait pas partie du droit constitutionnel.» Néanmoins, qui serait assez fol de soutenir qu'en l'absence d'une prescription légale, un gouvernement minoritaire puisse s'agripper indéfiniment au pouvoir sans être accusé de viser à la dictature!

Les juges reconnaissent sans la moindre hésitation leur incompétence technique quand ils affirment que les conventions «ne sont pas administrées par les tribunaux... elles ne s'appuient pas sur des précédents juridiques, mais sur des précédents établis par les institutions mêmes du gouvernement.» Et comme si cet enseignement n'était pas encore assez explicatif pour rallier tous les esprits de bonne foi, la Cour croit bon d'insister davantage: «Il faut garder à l'esprit toutefois, écrit-elle, que bien qu'il ne s'agisse pas de lois, certaines conventions peuvent être plus importantes que certaines lois. Leur importance dépend de leur valeur ou du principe qu'elles sont censées protéger. En outre, elles forment une partie intégrante de la Constitution et du régime constitutionnel.» Il en résulte donc, et c'est là un point essentiel, que «violier une convention revient à faire quelque chose d'inconstitutionnel.» Et l'on prétendra ensuite que des légistes sont incapables de se rapprocher de la transparence langagière...

Ce n'est pas d'hier que je me penche sur l'oeuvre parlementaire et les écrits de ce grand philosophe politique que fut au XVIII<sup>e</sup> siècle l'Irlandais Edmund Burke. Aussi quelle ne fut pas mon agréable surprise de constater que pour étayer leur thèse, les juges d'Ottawa avaient rouvert l'admirable *Essai sur la Révolution française* et en avaient retenu les lignes suivantes: «Les parties constituantes d'un État sont obligées d'être fidèles à leurs engagements publics les unes

envers les autres, et vis-à-vis de tous ceux qui tirent un sérieux intérêt de leurs promesses, de même que l'ensemble de l'État est obligé d'être fidèle à ses engagements envers les différentes collectivités.» Hogg ne fait que confirmer Burke en précisant qu'«une convention est une règle que ceux à qui elle s'applique considèrent comme obligatoire».

Ce sont là des principes. Il nous importe maintenant de passer à leurs applications, de rappeler en somme l'histoire de notre existence fédérative. Une constatation fondamentale éclaire toute notre évolution constitutionnelle: «On ne trouve depuis la Confédération aucune modification qui change les pouvoirs législatifs provinciaux sans l'accord d'une province dont les pouvoirs législatifs auraient été ainsi modifiés. Il n'existe aucune exception.» Pour légitimer cette prise de position, la Cour suprême s'appuie sur une analyse de lord Watson qui évoque dans quel esprit a été conclu le pacte de 1867: «Le but de l'Acte n'était pas de fusionner les provinces en une seule ni de subordonner les gouvernements provinciaux à une autorité centrale, mais de créer un gouvernement fédéral dans lequel elles seraient toutes représentées et auquel serait confiée de façon exclusive l'administration des affaires dans lesquelles elles avaient un intérêt commun, chaque province conservant son indépendance et son autonomie.» Indépendance, autonomie, que de mots obscènes dans une bouche anglophone, mais il faut s'empresse d'ajouter que cette bouche anglophone était britannique, et non pas colonialement anglo-canadienne!

L'assentiment des provinces n'est pas un caprice, ce n'est pas un accident, c'est une nécessité: «Le but de cette règle conventionnelle est de protéger le caractère fédéral de la Constitution canadienne et d'éviter l'anomalie par laquelle la Chambre des communes et le Sénat pourraient obtenir par simple résolution ce qu'ils ne pourraient valablement accomplir par une loi.» Estimant que le processus actuel du gouvernement central porte atteinte au principe fédéral, la Cour suprême ne peut aboutir qu'à la conclusion suivante: «Le consentement des provinces du Canada est constitutionnellement nécessaire à l'adoption du «Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine relativement à la

Constitution du Canada» et que l'adoption de cette résolution sans ce consentement serait inconstitutionnel au sens conventionnel.»

Dois-je m'excuser de ces répétitions qui ne sont pas les miennes et qui traduisent sans la moindre équivoque la volonté du plus haut tribunal de ce pays incertain d'être parfaitement compris, aussi bien des autorités que des populations? À supposer que d'aucuns parmi nous en aient douté, nous savons désormais de science sûre qu'il est impérieux de sortir de la légalité pour rentrer dans le droit, de privilégier l'esprit qui vivifie au détriment de la lettre qui tue, bref de ne pas confondre cet outil qu'est un code de procédure avec les grands principes d'équité et de respect qui doivent régir les sociétés civilisées.

### **La réaction de M. Chrétien et de M. Trudeau**

Le document était à peine remis aux représentants de la presse que chacun s'y est jeté comme à la curée. Le ministre de la Justice s'est empressé d'apparaître à la lucarne du petit écran pour entonner son cocorico sommaire. On le sait, l'homme ne s'embarrasse pas de nuances, c'est un fonceur à la don Quichotte, peu entraîné à distinguer entre les moulins à vent et les subtilités juridiques. Comme on dit familièrement, il n'a pas inventé l'eau chaude! Pour cet esprit simpliste, il ne subsiste plus aucun problème. Eh! oui, puisque ce que nous nous apprêtons à faire est non-illégal, nous aurions bien tort de nous priver.! Et d'accumuler les sottises, comme cette impasse constitutionnelle dans laquelle nous serions plongés depuis un demi-siècle, quand c'est justement le gouvernement central qui a créé de toutes pièces, et récemment encore, ce cul-de-sac où il s'efforce de nous enfermer. Comme aussi ce réflexe de fierté tardive qui lui fait monter le rouge au front à la pensée que notre constitution repose en terre d'exil...

En écoutant d'une oreille toute chrétienne ces propos insanes, je me remémorais la prise de position énergique d'un autre ministre de la Justice, Ernest Lapointe, qui appartenait lui aussi au parti libéral: «Nombre d'autorités en droit constitutionnel, disait Lapointe, maintiennent que ce traité (il

s'agit du pacte confédératif) ne peut être modifié, et il me semble qu'en justice aucune modification n'y devrait être acceptée, sans le consentement préalable de tous les signataires. Cette convention est sacrée, comme tout autre traité; ce n'est pas un « chiffon de papier. » Lapointe touche ensuite au coeur du problème: « D'abord la Loi de l'Amérique du Nord britannique n'est pas seulement la charte du Dominion du Canada; elle est tout autant celle des provinces du Canada... Dans les limites de leur sphère propre les provinces jouissent des pouvoirs du gouvernement autonome, tout autant que le Parlement du Dominion... Le pouvoir fédéral est l'enfant des provinces; il n'en est pas le père. » En retenant cette formule frappante qui vaut une longue argumentation, on aura compris que les ministres de la Justice se suivent, mais ne se ressemblent pas.

Quelques heures plus tard, un satellite nous offrait la faveur d'entendre, s'élevant du pays du matin calme, la voix aseptisée du prince qui nous gouverne. Avec son art accompli du sophisme arrogant, il a choisi de jouer la carte de la plausibilité. Que peut-on en effet reprocher à ce brave homme? Quand la Cour suprême l'assure qu'il ne viole aucune loi, pourquoi donc se priverait-il de doter son Canada d'une constitution conforme à ses goûts, d'une charte conforme à ses préjugés? Oui, vraiment, qui l'en empêchera? Rendu à Melbourne, car le maître vit beaucoup à l'étranger, il n'aura rien de plus pressé que de convaincre Mrs. Thatcher qu'elle ne peut que condescendre à ses volontés.

Et les provinces dans tout cela? Ma foi, il allait presque les oublier! Mais non, il y pense toujours. Consentirait-il à les retrouver autour d'une table de conférence? Pourquoi pas, il est si raisonnable, comme il le confessait samedi dernier à Mme Bombardier. Bon, il accepte d'écouter les provinces, ce qui n'est guère compromettant, et comme si nous doutions de son intransigeance hautaine, il ajoute qu'il exige d'elles qu'elles soumettent des propositions positives qui ne modifient en rien l'essence de son projet unilatéral! L'histoire devra lui réserver une place de choix parmi les artisans les plus efficaces de l'indépendantisme. Qui sait si ce ne sera pas là sa réhabilitation posthume!...

## Les députés québécois à Ottawa

Il y a le chef et il y a les disciples, je devrais dire: il y a le garde-chiourme et il y a les galériens qui ont depuis longtemps abdiqué toute autonomie intellectuelle. On pense pour eux, que peuvent-ils souhaiter davantage! Entièrement oublieux de leurs responsabilités comme représentants de la population qui les élit avec une fidélité masochiste, les quelque septante députés québécois à Ottawa, à deux ou trois exceptions près, ont emboîté le pas avec une docilité désarmante.

Il se pose ici une question passionnante de psychologie sociale: comment se fait-il que quelques dizaines d'individus, qui ne sont ni meilleurs ni pires que l'ensemble de notre peuple, finissent par s'abuser à ce point qu'ils ne se rendent même pas compte qu'ils sont en train de scier la branche sur laquelle les a perchés une faveur populaire égarée? Tous n'obéissent pas à d'identiques motivations. Les uns, intelligents et cyniques, s'acharnent à étouffer des revendications nationalistes qui les agacent et retardent, du moins le croient-ils, l'épanouissement de leur carrière personnelle et lucrative dans le grand tout canadien. Un porte-feuille n'est jamais à dédaigner, même s'il faut se renier soi-même et le ramasser dans la boue. Les autres, beaucoup moins lucides et ne comprenant pas très bien ce qui se passe, sont convaincus que le premier ministre est le seul homme à posséder assez de prestige et de magnétisme pour les maintenir au Parlement, beau temps mauvais temps. Au sein de cette faune assez peu reluisante, il y a aussi les torturés, ceux qui s'interrogent en prenant bien soin de ne pas entendre les réponses, ceux qui imitent le jeune homme riche de l'Écriture et s'éloignent tout tristes de manquer de courage. Exiger des comptes de ces gens-là? Ce serait comme demander à des porcelets leur opinion sur le bacon! Ils sont à jamais décrochés de l'histoire en marche, ils continueront longtemps de confondre le faux et le vrai, incapables de distinguer entre le mercurochrome et l'hémoglobine!

Ils ne se sont pas tous tenus cois, nos robots d'Ottawa. Comme pour associer des complices dans leur abaissement, on

répète qu'ils ont mitraillé de télégrammes et d'appels téléphoniques leurs frères puînés du parti libéral provincial. Ils ont préféré le «tordage» de bras à la «job» de jambes, et les victimes ont dû apprécier leur délicatesse. Si l'on en juge par les résultats, cette campagne d'intimidation a fait long feu et n'a abouti qu'à une escarmouche sans grandes conséquences pratiques.

Il me semble honnête de nous réjouir de ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale, encore qu'on doive raisonnablement souligner qu'un vote différent eût été un scandale de taille. Cela reconnu, il n'y a nullement lieu de diminuer le mérite du chef de l'opposition qui, malgré ses convictions fédéralistes, malgré sa hiérarchie des valeurs qui ne correspond pas à la nôtre, malgré le risque grave qu'il encourt de voir sa carrière brisée à jamais, malgré la vengeance impitoyable qu'exercera contre lui un parti monolithique imprégné d'un esprit ingénument totalitaire, a eu néanmoins assez de fermeté pour oublier provisoirement ses préférences intimes et rallier la cause de la fierté et de la survivance nationales.

Au sujet du vote de l'Assemblée, numériquement satisfaisant bien que l'unanimité eût pesé d'un poids plus lourd, deux observations paraissent s'imposer. On aura noté que des neuf dissidents, deux seulement appartiennent à notre groupe ethnique; j'abandonne à leurs électeurs le soin de porter jugement sur leur reniement. Ce sont les sept non-francophones qui retiennent notre attention; ils nous inspirent une réaction d'une certaine ambiguïté. Il n'est sûrement pas mauvais qu'ils aient annoncé franchement la couleur et se soient affichés sous leur véritable étiquette. Ils nous ont rappelé, à ceux d'entre nous qui ont parfois tendance à l'oublier, que le sang demeure toujours plus fort que l'eau — et même que la bière consommée en commun. D'autre part, il est regrettable de constater que ces députés ont raté une chance exceptionnelle de s'intégrer à cette communauté québécoise dont ils se réclament souvent et qui au fond demeure toujours une communauté canadienne-française où ils refusent de jouer leur rôle normal et nullement déshonorant de minorité respectée.

Une seconde remarque soulève un point curieux d'ambivalence mentale. Au cours du débat parlementaire, il apparaissait extrêmement cocasse de suivre les discours des orateurs de l'opposition. Ils dépensaient beaucoup d'ingéniosité, à défaut d'éloquence persuasive, à exposer tout le dégoût, toute l'horreur que soulevait en eux la motion en faveur de laquelle ils devaient voter quelques heures ou même quelques minutes plus tard! Il est évident qu'ils visaient d'une pierre deux coups: d'un côté, ne pas trop se compromettre devant leur clientèle nationaliste, et de l'autre, ne pas s'aliéner le grand frère outaouais qui s'emploie toujours à récompenser ses loyaux larbins par une magistrature ou un siège capitonné à la Chambre haute. Rien de tout cela ne nous grandit beaucoup.

### L'opinion de la presse anglophone

Au lendemain du jugement, la presse anglophone a exprimé des opinions plus mesurées et plus nuancées que les propos officiels d'Ottawa. Si l'on excepte la *Gazette* de Montréal tout entière à sa mission de combattre les aspirations canadiennes-françaises, les journaux de langue anglaise n'ont pas découvert dans les analyses du juge Laskin et de ses collègues une approbation de l'unilatéralisme constitutionnel qui a déclenché dans le pays une crise sans précédent. Quelques exemples suffiront à nous édifier.

Pour la *Winnipeg Free Press*, l'ancien journal de Dafoe, «la décision de la Cour suprême a donné à Ottawa et aux provinces une dernière chance d'éviter la confrontation et de tenter une nouvelle fois d'en arriver à un accord sur le rapatriement de la constitution.» Le *Calgary Herald* va plus loin: «Si on ne peut en arriver à un consensus, M. Trudeau devrait abandonner son projet. L'unité nationale ne peut plus supporter une autre dispute fédérale-provinciale sur le sujet.» Le même rédacteur exige que M. Trudeau «agisse dans la légitimité pour pousser son projet plus avant.» Il risque de tout perdre en mettant à l'écart la tradition constitutionnelle et en maintenant avec un entêtement d'enfant gâté une attitude «pointilleuse, arrogante et irritante.»

Le directeur du *Maclean's*, Peter Newman, qui nourrit pour le Canada actuel la même ferveur que d'autres entretiennent pour la Gendarmerie royale ou les Expos, estime que le traitement du docteur Trudeau comporte cet inconvenient de provoquer la mort du patient sur la table d'opération. Le mandarin de Toronto précise sa pensée: «La seule façon pour Trudeau de se dégager de cette impasse, c'est de prendre avantage de la décision du tribunal... et de consentir simplement à rapatrier la constitution assortie d'une formule d'amendement — remettant la négociation sur la charte des droits au moment où le document aura gagné cette rive de l'Atlantique.» C'est en somme le sentiment qui semble l'emporter chez beaucoup d'Anglo-Canadiens, bien qu'ils possèdent, comme nous le dirons dans un instant, beaucoup moins de raisons que nous de protester et de s'opposer.

### **Le parlement britannique serait embêté...**

La prochaine étape se déroulera prochainement au Royaume-Uni où la mère des Parlements accueillera sa fille en mal d'émancipation tardive. Nous nageons allègrement en plein paradoxe. Le Canada demande à un pays qui n'a pas de constitution de nous remettre la nôtre. Le Canada demande à un pays qui n'a jamais adopté une charte des droits de nous en imposer une. Le Canada demande à un pays qui a fondé sa puissance séculaire sur les conventions de mettre au rancart toute sa tradition coutumière pour nous enfermer dans le carcan cartésien d'une légalité littérale. En dernière analyse, le Canada demande à un pays qui entend se mêler de ses affaires de s'immiscer indûment dans les nôtres et de susciter à son égard une hostilité tout à fait gratuite. La Grande-Bretagne, dans ce cirque, ne sert que de faire-valoir à une option aussi déraisonnable qu'illégitime dont elle ne pourra s'empêcher de porter indirectement l'odieux.

Sans préjuger en rien de la décision des parlementaires britanniques, nous devons noter que leur marge de manoeuvre est singulièrement étroite. Ils sont acculés à répondre oui ou non à la résolution qui leur est soumise, telle qu'elle est, puisqu'il n'est pas prévu qu'elle puisse être divisible. De leur

point de vue à eux, il n'est pas douteux qu'il existe de bons arguments pour l'affirmative comme pour la négative.

S'ils condescendent à la volonté fébrile d'Ottawa, ils conservent de bonnes relations officielles avec un pays devenu étranger, ils démontrent qu'ils n'ont à l'esprit aucune visée anachronique d'impérialisme subtil, ils se débarrassent surtout d'une pomme de discorde et tournent à jamais la page sur un passé définitivement révolu. Mais s'ils votent contre la résolution d'Ottawa, ils demeurent fidèles à l'esprit des institutions britanniques, ils témoignent de leur respect pour l'opinion nombreuse et sans doute majoritaire d'un autre pays, ils revalorisent leur rôle d'hommes publics en refusant de servir de courroie de transmission ou de tampon d'enregistrement au service du dernier caprice de notre chevalier à la rose fanée.

Que se passera-t-il donc à Londres? Le monde politique anglais est impatient et embarrassé, comme en témoigne l'attitude agacée de Mrs. Thatcher à Melbourne. Il se produira donc des résistances, de fortes réticences sont déjà prévisibles. Dépourvu de toute boule de cristal et peu soucieux d'usurper à Nostradamus ses dons approximatifs de voyance, j'incline à croire que ce baroud d'honneur ne changera pas grand chose en définitive au cours de l'histoire. En m'en tenant à une vue que j'avoue très pragmatique des événements politiques, il ne semble impensable que le Parlement de Westminster puisse infliger un aussi cinglant camouflet au premier ministre du Canada et à ses complices. Dans l'hypothèse d'un refus, nous entendons déjà les bruits et clameurs émanant du gouvernement d'Ottawa pour dénoncer l'impudence de ces députés et lords et pour appuyer hypocritement sur la chanterelle du nationalisme pancanadien. Aussi bien y a-t-il gros à parier que John Bull inscrira vite l'affaire à son bilan des profits et pertes.

### **Notre présence en terre américaine n'a été au mieux que tolérée...**

Finalement, nous nous retrouverons entre nous, c'est-à-dire entre Québécois de langue française. Cela nous rappellera que nous avons toujours été seuls, comme il est normal au

fond, à braver les intempéries de notre existence collective. C'est un euphémisme d'affirmer que notre vie n'a jamais été facile et que notre présence en terre américaine, du moins depuis 1760, n'a été au mieux que tolérée.

Sur les sentiments qui animent les autres à notre endroit, nous serions bien sots de nous abuser. Quelques points de repère remettront en mémoire ce que d'aucuns parmi nous oublient trop légèrement. Dès 1784, un certain William Grant déclarait devant le Conseil de Québec: «La prochaine génération de Canadiens... apprendra et adoptera, en grandissant, nos coutumes, nos moeurs et notre langue, et, avec elles, les sentiments et les idées de leurs frères et de leurs parents d'origine britannique.» Dommage, nous avons refusé de faire partie de la famille, nous ne nous sentions pas assez orphelins pour souhaiter une adoption!

Un peu plus tard, le fameux Jonathan Sewell voyait juste en affirmant que «cette province doit être convertie en une colonie anglaise, sinon elle sera finalement perdue pour l'Angleterre,» et le *Mercury* lui faisait écho en écrivant: «Jusqu'à un certain point la langue française est en ce moment une chose inévitable en cette province; mais la cultiver au delà de ce qui est peut-être nécessaire, et de manière à la perpétuer dans une colonie anglaise, cela ne saurait être excusé surtout dans le moment actuel... Après quarante-sept ans de possession britannique, il est temps que la province de Québec devienne anglaise.»

Il faut évidemment conclure que le pronostic était prématuré, mais il n'empêche qu'en 1835 nous recevions un avertissement discret d'un nommé Fred Elliott — tiens, tiens, comme l'homonymie nous réserve de troublantes coïncidences! —: «Vu les circonstances, je ne puis croire qu'il serait très déraisonnable de la part des Canadiens français de redouter quelque future extinction de leur langue et de leurs usages particuliers...» Non, ce ne serait pas déraisonnable du tout et la grande majorité de nos frères de la diaspora confirment cette sombre prédiction, ces victimes pathétiques de l'assimilation progressive, irréversible et finalement victorieuse.

Dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les marchands anglais de Montréal et de Québec s'affligeaient beaucoup de la modération de Londres. On peut lire dans leur pétition de 1822 ce qui suit: «Les droits politiques excessifs concédés à cette population... le sentiment qu'elle a de sa force croissante, ont fait naître dans les cerveaux l'idée d'une nation séparée: la nation canadienne... Une générosité sans limites a accordé aux vaincus leurs lois et leur religion, la participation au gouvernement et aux droits des sujets britanniques... mais tout cela n'a pu les faire dévier des principes, du langage, des moeurs et des coutumes qui font d'eux un peuple étranger...»

Nous sommes donc d'incorrigibles ingrats! Le *Herald* de 1837 s'exprime avec une vigueur toute nazie: «Pour avoir la tranquillité, il nous faut faire la solitude. Balayons les Canadiens de la surface de la terre!» N'est-ce pas là un slogan énergétique qui évoque le programme de la solution finale?

Tout convergeait donc vers l'établissement du régime de l'Union en 1840. L'intention n'est obscurcie d'aucune équivoque et Stanley s'en ouvre carrément à Peel: «L'argument capital pour effectuer l'Union fut l'espoir d'élever la minorité anglaise du Bas-Canada au rang de majorité, en jetant dans le nouvel État la majorité anglaise du Haut-Canada.» Ce qui s'appelle vulgairement noyer le poisson!

L'expérience n'ayant qu'à demi réussi, on remet l'épaule à la roue en 1867, au moment de cette prétendue Confédération décrite par le député Henri-E. Taschereau comme «le coup de mort à notre nationalité qui commençait à prendre racine sur cette terre de l'Amérique du Nord,» cette Confédération qu'un jeune Wilfrid Laurier désignait comme «la tombe de la race française et la ruine du Bas-Canada.» Il est trop facile de répliquer que l'homme d'État a radicalement modifié ses vues au cours des années, mais il n'empêche que sur le sujet même qui explique notre rassemblement de ce soir, c'est le même Laurier, devenu chef de son parti, qui déclarait à la Chambre des communes: «Nous avons toujours soutenu que le seul moyen de maintenir la Confédération est d'admettre ce principe que, dans sa sphère, la sphère qui lui est attribuée par la Constitution, chaque province est aussi indépendante du

contrôle du Parlement fédéral que le Parlement fédéral est indépendant du contrôle des législatures locales.»

C'est un langage sûrement plus fier et plus juste que cet aveu de courtisan qui échappait à sir Thomas Chapais en 1900 devant ses collègues du Conseil législatif: «Je n'hésite pas à le déclarer, notre province est plus attachée à la couronne britannique que n'importe quelle autre province de la Confédération.» Sir Thomas n'aurait pas eu tort d'hésiter quelque peu avant de mettre à nu son âme de colonisé impénitent.

### Notre désarroi intellectuel

J'espère bien que personne d'entre vous ne s'imagine que j'ai composé ce florilège de citations assez mélancoliques dans le seul but de nous reporter dans le passé. De ces textes, je dégage un enseignement très actuel. Si nous avons toujours eu à lutter — Goethe ne disait-il pas: «J'étais un homme, c'est-à-dire un combattant»? — nos querelles n'ont pendant longtemps jamais dépassé un cadre déterminé. C'était l'opposition en quelque sorte naturelle et peut-être invincible entre deux groupes ethniques tellement différents par leur innéité profonde que toute passerelle jetée entre les deux ne peut être qu'artificielle et fragile, c'était l'affrontement de deux idiosyncrasies, de deux tempéraments, de deux langues et de deux cultures également admirables et également incompatibles. Or il arrive que le paysage de 1981 se présente sous un aspect sans précédent, sans commune mesure avec ce que nous avons connu.

Sans précédent, bien sûr et sans aucun doute. Il est clair que je ne néglige pas les démissions individuelles qui se sont produites dès le lendemain de la cession du pays, les profiteurs et les opportunistes qui, doutant fort que notre groupe ethnique puisse tenir le coup dans un milieu aussi défavorable, s'empressaient de sauver leur mise en passant armes et bagages dans le camp de l'adversaire. Ces défections conservaient quelque chose d'égoïsme artisanal et ne participaient pas à un mouvement d'ensemble. Aujourd'hui, le ver est dans le fruit, je veux dire que la division sévit en notre sein. Les Canadiens anglais n'ont plus tellement à prendre parti, il leur suffit de nous regarder nous entredétruire. Tout

le problème se résume à savoir s'il ne nous reste plus qu'à nous demander si nous périrons par bêtise ou par lâcheté.

Je me réjouis comme vous tous à constater le sursaut d'indignation qui s'empare de plusieurs secteurs de notre population depuis qu'Ottawa a brutalement dépassé le seuil de l'exagération permise, mais je ne suis pas entièrement convaincu que nous puissions longtemps résister à une guerre d'usure. Combien de nos compatriotes, qui ne sont pas tous de mauvaise foi, commencent à exprimer leur lassitude devant ces interminables chamailles constitutionnelles! Ils répètent volontiers qu'il est plus urgent de lutter contre l'inflation et le chômage, d'abaisser le taux d'intérêt, de conquérir des marchés extérieurs. Ils finissent par penser, sans toujours le dire ouvertement, qu'il est peut-être vain de se jeter la tête contre les murs et qu'il voudrait mieux accepter passivement le sort qui nous est imparti. Voici un exemple concret de notre esprit asservi: depuis que le chef du parti libéral québécois a esquissé une manoeuvre discrète de reconnaissance tardive de nos intérêts nationaux, avez-vous remarqué qu'un bon nombre de ses partisans lui reprochent vivement ce qu'il considèrent comme une insupportable insubordination?

Je ne tiens à indisposer personne, mais je ne puis me taire en face d'un témoignage flagrant de notre désarroi intellectuel. Avez-vous songé que ce sont les mêmes hommes et les mêmes femmes qui élisent à Québec un gouvernement qui a inscrit à son programme la libération de notre peuple et qui maintiennent à Ottawa un gouvernement résolu à nous garder à l'intérieur de cadres rigides et qu'on veut davantage resserrer? Cette contradiction, je sais bien que d'aucuns voudront l'expliquer par l'absence d'une alternative valable, mais je crois aussi qu'elle correspond à ce penchant qui nous porte à ne pas mettre tous nos oeufs dans le même panier et qui nous pousse surtout à toujours reporter à plus tard le moment des décisions nécessaires et déchirantes. Il y a longtemps que la témérité n'est pas notre fort...

### **La sacro-sainte vertu du compromis**

Nous puisons ces mois-ci quelque réconfort dans le front commun des huit provinces dissidentes. Certes, il faudrait

tout ignorer du jeu des forces politiques pour ne pas nous féliciter de ce rapprochement circonstanciel qui fortifie notre résistance à l'arbitraire, mais il serait fort dangereux de perdre de vue ce que comporte d'éphémère et de provisoire une concertation née de convergences favorables et destinée à ne pas survivre dès que les événements auront emprunté une nouvelle tournure. Je ne mets nullement en doute la sincérité des provinces contestataires, je me contente de rappeler que leurs motivations ne sont pas les nôtres, ne peuvent être les nôtres. L'une s'intéresse à son pétrole, une deuxième à sa potasse, une troisième à ses pêches, une quatrième à ses fonds sous-marins, etc. Ce sont là des considérations économiques importantes, mais elles n'engagent pas tout l'avenir d'une collectivité, et il demeure toujours possible d'en arriver à des accommodements réciproquement avantageux.

Telle n'est pas, telle ne peut pas être et telle ne doit pas être la position du Québec. Nous ne nous refusons pas à courir des risques et à jeter du lest, nous l'avons fait en consentant au rapatriement de la Loi de l'Amérique du Nord britannique, avant même d'avoir convenu d'une formule équitable sur la répartition des juridictions. Cette concession a même été l'objet de dénonciations de la part de nos compatriotes intransigeants qui se rangent parmi les purs et les durs. Nous sommes rendus au point-limite et qu'on ne nous demande pas effrontément d'aller plus loin, au nom de la sacro-sainte vertu du compromis qui, pour peu qu'on s'y abandonne paresseusement, devient vite de la compromission.

S'il est loisible de simplifier beaucoup avant de clore ces remarques, il n'apparaît pas impossible d'en arriver à une entente au moins temporaire, à condition que le gouvernement fédéral affiche un minimum de bonne foi et de souplesse. L'unanimité est faite sur cette idée de bon sens élémentaire qu'un pays normal et qui s'affirme indépendant dans toutes les instances internationales possède chez lui sa propre constitution. Rien ne s'oppose donc, ni au Canada ni en Grande-Bretagne, au transfert symbolique du texte législatif qui nous régit depuis 1867. D'autre part, pour éviter toute précipitation ruineuse et surtout pour ne pas jeter de l'huile sur le feu, il serait avantageux de prévoir un temps de réflexion pour

mettre au point, dans un délai déterminé, une procédure concernant des amendements éventuels, puisqu'il est évident qu'aucune constitution n'est statique.

### **La charte des droits, un écran de fumée**

Reste la charte des droits, et c'est ici que le bât blesse et qu'en somme rien ne va plus. Nous nous sommes rendus compte depuis longtemps que le recours obsessionnel aux droits individuels n'étaient qu'un écran de fumée pour mieux attenter à nos droits collectifs que nous avons toute raison de privilégier. Dans un pays qu'on dit civilisé, il est même profondément malhonnête d'opposer les uns aux autres, comme s'il était nécessaire de gommer les droits imprescriptibles du français au Québec pour reconnaître ceux, que personne ne met en doute, des handicapés, par exemple. Nous n'avons aucune objection à ce que les fabricants de chartes enchâssent les droits des rouquins, des chauves et des unijambistes, mais nous nous opposerons avec la dernière énergie, sans avoir à préciser quelle forme empruntera cette résistance, à ce que la souveraineté de l'Assemblée nationale soit réduite, qu'elle ne puisse plus jouer pleinement son rôle d'instrument par excellence de notre activité autonome et qu'elle soit ravalée au niveau d'un vague conseil administratif sans pouvoir de décision.

Soyons plus précis. Nous ne prétendons pas que la loi 101, par exemple, doive demeurer à jamais intangible, mais nous soutenons que seuls nos représentants à l'Assemblée nationale sont habilités à la modifier, le cas échéant. Il semble que l'opinion soit demeurée assez imperméable à un document capital que trois juristes remettaient en juin dernier au gouvernement québécois. Il y était amplement démontré que la future charte fédérale, si elle voyait jamais le jour, affecterait directement une cinquantaine de nos lois et règlements, en plus de paralyser pour l'avenir notre faculté législative. Ces juristes, qui ne sont pas des politiciens, ont conclu leur savante analyse par cette phrase d'une gravité extrême: «Le projet fédéral n'est pas un simple geste sans conséquence. Ottawa est en train d'hypothéquer sérieusement

l'avenir du seul peuple francophone en Amérique, en lui demandant par surcroît son appui et son approbation.» Et l'on imaginerait que nous garderons le silence devant une attaque qui risque de provoquer notre perte définitive!

Une dernière réflexion. En certains quartiers circule le mot de plébiscite, un bloc enfariné qui ne nous dit rien qui vaille. Bien sûr, un référendum tenu à l'échelle provinciale, s'il nous laisse pour le moment indifférent, ne nous répugne pas en soi. En revanche, il n'est pas trop tôt pour dénoncer comme non avenue la perspective d'un référendum s'étendant d'un océan à l'autre. L'imposture du plébiscite de 1942 sur la conscription nous a appris une salutaire leçon. Nous refusons poliment aux braves citoyens de Medecine Hat, de Flin Flon ou de Come-by-Chance de se prononcer sur nos propres affaires, qui ne les regardent en aucune façon. C'est à nous seuls de décider si nous vivrons ou si nous disparaîtrons.

Oui, devant le Créon fédéral, c'est à nous seuls qu'échoit le rôle noble, ingrat et inévitable d'Antigone faisant entendre, dans le tumulte des passions et le déchaînement des appétits, la voix haute de la justice. Ce qui peut n'être pour les autres que successifs accidents de parcours nullement irrémédiables constitue pour nous un impératif catégorique, une nécessité inéluctable, la réponse d'un peuple à l'interrogation de l'histoire. C'est à nous en effet qu'il sera demandé si nous avons eu la clairvoyance et le courage de transformer le drame d'une fatalité en la grandeur d'un destin.

---

(Texte de la conférence de M. Roger Duhamel, samedi, le 24 octobre 1981, à la journée de l'Action Nationale tenue à l'Université de Montréal).

*Avez-vous lu?*

**Joseph-Éna Girouard  
et son temps (1855-1937)**

*par Jean Genest*

Ce livre vient de paraître.  
La présentation est illustrée:  
\$5.00 par volume.

S'adresser à

L'Action Nationale  
82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3

# Le Conseil de planification et de développement du Québec

---

par JEAN GENEST

Je connais très bien M. Léonard Roy.

Il était président du Conseil de l'industrie laitière du Québec et du Conseil de l'alimentation. Ses études sur l'agro-alimentaire au Québec étaient particulièrement bien informées et bien charpentées. Plusieurs fois, l'Action nationale a eu l'honneur de reproduire un ou l'autre de ces travaux.

Aussi quand M. Léonard Roy, à cause de sa compétence, a été promu à la présidence du Conseil de planification et de développement, je me suis intéressé à ce Conseil. Je livre aux lecteurs de la revue le fruit de mes recherches.

## Ce qu'est le Conseil

Actuellement le Conseil réunit trente et un membres, choisis dans les milieux divers qui ont une expérience, vaste et diversifiée, d'un milieu donné ou d'un problème. Ainsi seront groupés le président du Conseil des universités, du Conseil supérieur de l'Éducation, représentants du patronat et du monde syndical, des délégués des différentes régions économiques du Québec, quelques chefs de municipalités importantes, des officiels du monde du travail, de l'agriculture et de la coopération. Bref un ensemble qui n'est certes pas complet — et qui ne doit pas l'être si on désire obtenir des résultats concrets — mais un ensemble qui inspire confiance, crédibilité et sérieux.

Ces membres n'ont pas pour but de constituer un centre de recherches mais un centre de réflexion en profondeur sur notre milieu, un centre d'avant-garde pour préparer l'orientation des législations à venir, un centre d'éclairage sur des problèmes cruciaux qui affectent la marche du Québec. Leurs études constituent des conseils dans le domaine socio-économique, à la fois pour les dirigeants politiques du pays et pour le grand public. Les premiers y voient comme un pré-sondage favorisant la discussion publique avant d'élaborer des règlements et des projets de loi et les derniers y voient des études qui renseignent à la fois sur la complexité des problèmes et les cheminements ardues vers des solutions ingénieuses.

Car l'ingéniosité ne manque pas. Je dirais même que nous voyons là des économistes qui ont de l'imagination et des sociologues qui ont le souci concret du petit peuple. Le langage est universitaire mais la pensée est incarnée dans «un goût du peuple» qui est évident à chaque page. Le Conseil se révèle donc un instrument de choix dans le meilleur esprit démocratique: il éveille, il sensibilise, il oriente sur deux tableaux à la fois, soit les députés et ministres, soit le grand public informé où se brassent les consensus préliminaires à toute action décisive.

Le Canada profite d'une quinzaine d'organismes de recherches en ce qui regarde les problèmes pratiques du monde canadien. Mais au Québec, ces organismes sont assez rares. Des universités, des organismes gouvernementaux et internationaux se penchent sur les inégalités économiques dans notre monde mais il est important que ce soit un organisme québécois qui situe le mal et apporte une contribution valable ou des correctifs adaptés à notre conception de la société québécoise.

Un autre aspect de ce Conseil c'est d'apporter des études-synthèses. Il ne s'agit plus d'analyses poussées *ad infinitum*, ni d'une accumulation de statistiques, mais d'une vision de l'économie (basée sur des réalités chiffrées, sans doute) qui tient compte de la géo-politique, de l'anthropologie, des conjonctures financières, de la prospective, de la géographie et de l'évolution générale des grandes politiques et des

grandes opinions publiques. Un tel corps public est encore assez rare: il faut lui accorder une oreille attentive et sympathique. Leurs conseils constituent des essais que les critiques hâtives ou préjugées peuvent ruiner en réduisant à zéro les efforts de compétences et de généreuses bonnes volontés. Ces essais peuvent être conduits à maturité par un appui raisonné et éclairé.

Toutes les propositions ne sont pas d'égale importance ni d'égale urgence. Des considérations auraient pu être omises, d'autres auraient pu être incluses. Il faut prendre ce qui nous est apporté et en tirer parti, comme il convient à des citoyens prêts à la réflexion et à l'action.

### **Les inégalités socio-économiques au Québec**

Un des sujets soumis à notre attention concerne les inégalités socio-économiques. Qu'un corps semi-public, en plein régime capitaliste, s'intéresse aux pauvres et aux moyens de les aider, voilà une surprise. Il ne s'agit pas d'une simple dénonciation, d'une rhétorique négative d'une gauche impuissante, mais de propositions constructives pour corriger une situation sociale plus ou moins scandaleuse. Que des gens aient repoussé ce travail d'un revers de la main est assez révélateur sur les retards de nos gens et de certains économistes: ils deviennent marginaux quant aux grandes réalités de notre temps.

Par ailleurs le choix d'un tel thème illustre comment des laïcs assument, chez nous, la relève des idées sociales prônées, hier, à peu près exclusivement par l'Église. Ils le font avec une compétence plus à point et une imagination créatrice qui nous sort du style clérical si ennuyant. Il s'agit d'un grand pas en avant.

Oui, il y a des pauvres au Québec. Soit un million de citoyens sur six. La misère est disparue. Non la pauvreté. Elle touche 500 000 personnes suspendues à l'aide sociale forcément mesurée aux nécessités les plus essentielles, 300 000 chômeurs plus ou moins chroniques et 200 000 retraités réduits à la précarité et au stress des démunis sans amélioration possible.

De là un problème de justice distributive: le Québec est une des nations les plus riches de la terre mais connaît-elle une distribution équitable de ses revenus? Que fait-elle pour arrêter l'écart des revenus? Que fait-elle pour empêcher la création d'un véritable prolétariat?

Cette exploration de nouvelles avenues, entreprise par le Conseil de planification et de développement du Québec, devient une soupape de sûreté en cherchant les remèdes aux tensions entre classes sociales. Tant que les institutions comme la CPDQ auront l'oreille des gouvernants, des maîtres des mass-média, des enseignants, de l'opinion publique, mieux le Québec évitera les horreurs d'une dictature du prolétariat et corrigera les abus d'un capitalisme irresponsable.

Les assistés sociaux, en augmentant leur nombre, grèvent de plus en plus les budgets des gouvernements de l'Occident. Les ministères du Bien-Être social alourdissent tellement la marche des gouvernements qu'ils freinent le développement économique de grands pays comme l'Angleterre, l'Italie, la France et autres. Le Québec doit en arriver à une politique du plein emploi et, alors, les éclopés du travail et de la vie pourront être mieux aidés. Le travail, devenu denrée quotidienne, pour les jeunes et les bien-portants, nous aura permis de corriger en profondeur un capitalisme vicieux, sans cœur et sans horizon.

Des chiffres descriptifs nous permettent de cerner les situations: en 1975, 20% de la population la plus riche du Québec possédait 47% des revenus privés tandis que 20% de la population la plus démunie n'en possédait que 0.2%. Le Conseil en arrive à cette conclusion: «En moyenne, un ménage sur cinq, au Québec, n'a pratiquement plus aucun revenu privé alors qu'un ménage sur cinq est en voie de s'accaparer autant de revenu privé que quatre autres ménages pris ensemble».

Il aurait été intéressant de s'arrêter à ce 20% plus riche: qui occupe cette strate sociale? Est-elle composée de 60% d'Anglo-Canadiens ou de 80%? Où vit-elle? À Westmount? à Hampstead? à Ville Mont-Royal? Cela expliquerait, sans doute, pourquoi «au Québec, les inégalités de richesse s'avèrent plus prononcées que dans le reste du Canada».

## Quelques réformes proposées

Les réformes proposées sont d'autant plus remarquables qu'elles proviennent, en grande partie, de deux hommes qui pourraient paraître bien peu en faveur d'une sociale-démocratie. Il s'agit du président du Comité d'enquête, M. Jacques Garon, directeur du marketing et de la recherche, à la Banque royale du Canada. Il s'agit aussi de M. Jacques Hamel, secrétaire du Comité. Parmi ses titres nous voyons qu'il est diplômé de l'Institut d'administration des entreprises (Paris), qu'il est docteur de la *London Schools of Economics*, ingénieur de son métier et expert international en planification (Fichier des Nations Unies).

À part les recommandations, il y a une annexe où Jacques Hamel présente une bibliographie du sujet en rapport avec les inégalités socio-économiques. Cette bibliographie est précédée par une étude sur les concepts d'égalité et d'inégalité qui mérite les plus grands éloges (pages 5 à 35). Pour moi, il s'agit d'une étude neuve, profonde, nuancée et pleine d'ouvertures sur l'intelligence de notre temps. Il éclaire les slogans poussiéreux et avertit les sociologues et les économistes sur les besoins et les limites de l'égalité économique-sociale. Ces deux hommes, par leurs recommandations et leurs études, méritent notre attention.

## Une allocation pour la femme au foyer

Une recommandation révolutionnaire est celle qui demande le redressement des inégalités pour les femmes au foyer par la reconnaissance d'un statut de travailleuse à la femme qui demeure au foyer et assume l'éducation de jeunes enfants. Le Conseil du statut de la femme parlait d'«une allocation de disponibilité».

Cette recommandation ouvre de très larges perspectives comme celle de revaloriser le travail de la femme au foyer, d'élever son statut psychologique et financier devant son conjoint trop souvent heureux de la laisser dans un état d'infériorité économique. Cela pourrait impliquer une révision (ou même une abolition) des allocations familiales rattachées à

l'enfant. Quoi qu'il en soit des implications financières pour l'État, nous en revenons à poser, de façon fort originale et fort moderne, le *salaire familial*. Les patrons l'ont toujours refusé, préférant le salaire au travailleur individuel. Mais les réalités sociales, comme la nouvelle importance de la femme dans la Cité, imposent des revisions et l'État moderne sera, un jour ou l'autre, obligé de reconnaître un statut d'égalité à la femme par la reconnaissance de ses mérites véritables, quel que soit le lieu de son travail. Il faudrait pousser à fond l'étude de cette recommandation fondamentale: elle concerne le sort d'une grande partie de la population.

### Une politique de plein emploi

Une deuxième recommandation concerne l'adoption d'une politique de plein emploi. Notre capitalisme vécu accepte des situations proprement scandaleuses. Il est incapable d'une politique de plein emploi: il faut nous tourner ailleurs. «Les taux élevés de chômage des jeunes... des femmes... des travailleurs âgés en chômage périodique ou chronique, indiquent de profonds maux structurels sur le marché du travail» (p. 17).

Le Conseil signale que «*la responsabilité première de l'école est d'abord de donner une formation générale à tous*» et de favoriser la transition entre le milieu scolaire et le milieu de travail par des stages gradués en milieu de travail, de façon à *institutionnaliser l'apprentissage*. Il prévoit que les nouvelles méthodes pédagogiques à l'école modifient les perceptions que les jeunes peuvent avoir de leur milieu de travail: on ne pourra plus longtemps leur «refuser le droit à la responsabilité, à l'expérimentation et à l'autonomie». La mentalité de certains patrons et les méthodes, sinon les structures, du travail, devront être modifiées, si l'on veut éviter des perturbations sociales ou des perturbations individuelles graves. Car de plus en plus, les jeunes s'intéresseront non seulement à la quantité de travail, à ses possibilités en salaires mais aussi à la qualité de vie au travail.

## Les fermetures d'usines

Une troisième recommandation révolutionnaire est celle qui demande dans les cas de fermeture d'usine, une aide collective aux travailleurs. «La prévention et le traitement des licenciements collectifs des travailleurs n'ont pas suffisamment retenu l'attention de l'État. Chaque année, environ 25,000 travailleurs en sont victimes» (p. 25). Les effets sur les individus, sur les familles, et même sur les villes (comme dernièrement à Sept-Îles) sont catastrophiques.

«Les travailleurs qui ont oeuvré ensemble ont acquis une compétence collective qu'il importe de conserver le plus longtemps possible. Il est toujours plus facile d'aller chercher des investisseurs pour relancer l'entreprise ou lancer un nouveau projet lorsque ces travailleurs sont maintenus ensemble. Les règlements actuels de l'assurance-chômage incitent plutôt les travailleurs à se disperser» (p. 25).

L'État peut aider ces travailleurs, collectivement licenciés, par une aide financière collective, certes, mais aussi par l'envoi de techniciens qui pourraient inviter les travailleurs à «se définir un projet collectif de création d'emploi». Devant les défaillances du marché ou du patron, il faudrait organiser la fondation d'entreprises autogérées ou des coopératives de production. Tout, plutôt que de laisser se détériorer notre capital humain, par le chômage ou la vision de l'assistance sociale comme unique débouché. Là où le capitalisme perd sa raison d'être et son esprit de créativité, il faut trouver des formes nouvelles de rédemption sociale.

## Conclusion

Les femmes, les jeunes et les chômeurs, voilà le grand public mis en valeur par les recommandations du Conseil. Sur les quarante recommandations étudiées, nous n'en avons extrait que trois mais si ces trois-là étaient acceptées (ou au moins étudiées à fond), le Québec aurait fort avancé dans son projet de société.

Ce qui fait l'importance du Conseil et de ses recommandations, c'est qu'il fait avancer, avec un degré nouveau de

précision et de compétence, le projet-Québec. Bâtir le Québec demande du coup d'oeil. Le Conseil de planification et de développement du Québec, par ses études, demande aux Québécois de marcher ensemble, du même pas, *vers des buts de justice et d'estime mutuelle* entre citoyens d'un même territoire. Ce mélange d'idéalisme et de réalisme est tout à son honneur. Des critiques positives feront ressortir que telle ou telle recommandation n'est pas heureuse mais qu'importe! l'important aura été l'impulsion donnée par ce groupe d'hommes et de femmes qui ont une très haute idée de leur devoir civique.

<p><b>ANDRÉ-J. BÉLANGER</b>  <b>PHILIPPE GARCEAU</b>  <b>HÉLAINE BISSONNETTE</b>            avocats</p> <p>5835 boul. Léger            Montréal-Nord H1G 6E1            323-9000</p>	<p><b>JACQUES POITRAS</b>  <b>YVES POITRAS</b>            Poitras, Larue, Rondeau Inc.            courtiers en assurances</p> <p>7190, boul. St-Michel            Bureau 101            Montréal H2A 2A5            376-1280</p>
<p><b>GUY BERTRAND</b>, avocat  <b>BERTRAND, OTIS, GRENIER</b></p> <p>42 rue Ste-Anne            Bureau 200            Québec G1R 3X3            692-3951</p>	<p><b>PAUL CARRIER/ASSOCIÉS</b>            ingénieurs-conseils</p> <p>1594, de Salaberry            Montréal H3M 1K1            336-0911</p>
<p><b>BRISSON, GUÉRIN</b>  <b>&amp; ASSOCIÉS</b>            comptables agréés</p> <p>5835 boul. Léger            Bureau 200            Montréal-Nord H1G 6E1            323-8602</p>	<p><b>BERNARD FAUTEUX</b>            notaire</p> <p>5835 boul. Léger            Bureau 304            Montréal-Nord H1G 6E1            326-3263</p>
<p><b>DESFORGES, GERMAIN</b>  <b>&amp; ASSOCIÉS</b>            Comptables agréés</p> <p>210 boul. Crémazie Ouest            Bureau 2            Montréal H2P 2S4            388-5738</p>	<p><b>LES TRADUCTIONS JANUS</b>            Jeannine Bélanger, m. a., l. th., ph. d.</p> <p>3185, rue Fendall            Montréal H3T 1N3            738-3125</p>

# Au fil de l'actualité

---

par PATRICK ALLEN

## Opérations Dignité dix ans après

Ce n'est pas par caprice ou par hasard que les citoyens de l'Est du Québec, de la Matapédia à Bonaventure, en passant surtout par la Gaspésie, ont fait une levée sensationnelle de boucliers, il y a dix ans, contre la fermeture de 85 paroisses; ils avaient lancé les «Opérations Dignité».

Ces opérations ont été des gestes virils de prise en charge par les gens eux-mêmes de leurs propres affaires. Ils étaient environ 200 000 personnes de milieux défavorisés économiquement et socialement, trop longtemps bernées par les promesses jamais tenues de petits politiciens... Les membres du clergé n'ont pas servi de bougies d'allumage, mais de simples catalyseurs; ils ont indiqué le chemin de la dignité dans la lutte. Le niveau de frustrations accumulées et l'impertinence de trop de gens en place ont provoqué le démarrage. Les hommes politiques et les fonctionnaires, tant du Québec que d'Ottawa, ont joué, comme d'habitude, en sens contraire ou à cache-cache, cherchant à récupérer ou à écraser le mouvement d'affirmation populaire.

Après dix ans, plusieurs organismes d'action ont surgi, comme la Coopérative d'aménagement des ressources, quelques Sociétés d'exploitation, le JAL, etc. Mais c'est dans un livre de 262 pages lancé tout récemment par l'Université du Québec à Rimouski que nous découvrons l'impact social et économique des Opérations Dignité. Nous y apprenons pour-

quoi et comment «la population de l'Est, fidèle à ses leaders régionaux, a refusé de se prêter au jeu de l'État et a fait figure de proue en indiquant la voie à suivre à plusieurs mouvements sociaux du Québec».

Le directeur de l'équipe des sept auteurs de chapitre du volume, André Gagnon, écrit notamment que «l'édification de la société québécoise passe d'abord par l'intégration politique et sociale des différentes régions et nécessite une diminution des privilèges accordés aux centres gouvernementaux sans oublier le respect des droits de la périphérie». Cette étude, trop longtemps attendue, se présente comme un tribut aux populations qui l'ont inspirée.

### **Un agent majeur de réforme sociale**

Dans le message qu'il a voulu donner à la Chambre de commerce du district de Montréal, le 20 octobre, le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins, Raymond Blais, a rappelé que «Le temps est révolu où ce qui était bon pour General Motor convenait aussi à tous les pays». Les particularismes d'un milieu de vie exigent plus que jamais une nouvelle vision de l'organisation et du fonctionnement de l'activité économique, en solidarité avec le personnel, dans le sens de la motivation, des responsabilités et de l'efficacité.

Le président n'a pas manqué de signaler certaines contributions sociales du mouvement comme le triple programme de formation des dirigeants, de perfectionnement des gestionnaires et des employés. Il a souligné le rôle de l'Institut coopératif Desjardins comme lieu de rencontre pour la plupart des organismes du milieu, la mise sur pied de la Société d'habitation Alphonse-Desjardins, l'inter-coopération dans l'agro-alimentaire, les préoccupations de développement communautaire, la Fondation Girardin-Vaillancourt la Société de développement international Desjardins, etc.

Il a émis l'opinion que, dans le contexte d'une reconversion qualitative de l'économie, la coopération peut jouer un rôle d'inspirateur à cause des valeurs mobilisatrices dont elle est porteuse. En tant qu'agent de transformation sociale,

Raymond Blais déclare que le «mouvement met le cap sur six principaux objectifs» touchant: l'éducation et la solidarité des membres, l'aide aux communautés locales, l'économie de petites unités décentralisées, une meilleure répartition du capital et du pouvoir, le réalisme face au gaspillage et à la pollution, la collaboration entre les éléments de la société.

Sans minimiser le rôle des gouvernements, Raymond Blais les incite à ne pas trop s'immiscer dans les affaires.

### **Vers une quasi auto-suffisance alimentaire du Québec**

Les Québécois produisaient eux-mêmes, en 1979, 58% de ce qu'ils consommaient; ce pourrait être 63% en 1985, 67,5% en 1990, selon les objectifs tracés par le Ministère de l'agriculture du Québec.

Pour en arriver là, il faudra mettre l'accent dans les secteurs du boeuf, des fruits et des légumes où la production laisse le plus à désirer. Cela n'empêchera pas le Québec d'augmenter ses exportations, aux États-Unis, au Mexique, en Europe et au Japon, là où on a réussi des persées importantes. Le ministre Jean Garon commentait ainsi un document NOURRIR LE QUÉBEC rendu public le 16 octobre. Ce document évalue à 60% l'augmentation de la production de fruits et légumes d'ici 1990. Comme la moitié de la production de lait au Canada se fait au Québec, la croissance dans ce domaine sera limitée, tout en cherchant plus d'excellence encore dans ses dérivés, sur le marché extérieur et intérieur.

### **Une super-ferme modèle dans le voisinage de MIRABEL?**

Un consortium d'hommes d'affaires serait intéressé à obtenir la location de 1 500 acres parmi les terres expropriées situées dans le voisinage immédiat de l'aéroport de Mirabel. La compagnie Agrodev souhaite créer une super-ferme modèle ainsi qu'un centre de promotion agricole, ce qui implique un investissement de \$25 millions et la création de quelque 250 emplois. L'animateur et directeur du projet est l'ex-ministre libéral et ancien président de l'Agence cana-

dienne de développement international (ACDI), Paul Gérin-Lajoie qui a mis sur pied la commission Parent et le ministère de l'éducation au Québec.

L'affaire crée des remous qui forcent la Société immobilière du Canada et le ministère des transports à trouver une alternative. Que fera le ministre Garon dont les plates-bandes sont déjà trop grugées par les décisions venant unilatéralement d'Ottawa? La Terre de Chez Nous du 8 octobre qui donne cette information n'en souffle pas mot. Espérons que le journal agricole dénoncera cette supercherie!

### **Un vent de fraîcheur pour ceux qu'accablent les hauts taux d'intérêt**

Pour combattre l'inflation galopante qui est de 12,5% et qui grignote le pouvoir d'achats des consommateurs, le gouvernement fédéral a adopté le crédo monétariste des États-Unis et de la Grande-Bretagne, hissant au maximum les taux d'intérêt afin d'empêcher les gens d'emprunter; ce remède fait plus de tort que de bien.

Fait révélateur, ce ne sont pas les associations de propriétaires aux prises avec des hypothèques ruineuses qui offrent des solutions originales, mais le Conseil économique du Canada, dans son rapport sur les prévisions économiques pour la première moitié de la décennie, comme le rapporte Alain Dubuc, dans La Presse du 22 octobre. Comme les causes de l'inflation sont multiples, les remèdes doivent l'être aussi. Deux stratégies économiques pour le contrôle de l'inflation peuvent tester, grâce à la simulation, l'efficacité des outils fiscaux (hausse des impôts personnels, taxes indirectes, contrôle des dépenses publiques) et le rendement des outils monétaires. Le résultat de ces simulations montre qu'il est tout à fait possible de mâter l'inflation d'ici 1985, tout en réduisant le niveau actuel des taux d'intérêt. Le gouvernement aura-t-il le courage de retenir les avis de ses propres spécialistes?

## La technologie, la richesse et le progrès économique

L'innovation technologique est en train de changer la face du monde et de donner le leadership économique même aux pays privés de ressources naturelles. Les Japonais, par exemple, l'ont compris, passant de l'industrie du textile à celles de la photographie, sidérurgie, produits chimiques, automobiles, aéronautique, électronique, etc.

Au Canada et au Québec en particulier, inondés de matières premières, nous importons à prix fort 80% de la technologie utilisée et les deux tiers des produits manufacturés consommés, amenant un déficit annuel de \$18 milliards dans l'industrie de production. La productivité est en baisse à cause de nos investissements trop faibles dans la recherche et le développement, niveau parmi les plus bas au monde. C'est ce que Jean Poulain a retenu d'une communication intitulée «Déclin et chute du Canada», par Basile Bénéteau, président de Northern Telecom, dont il parle dans *La Presse* du 14 octobre.

## L'activité inventive des Canadiens

Voulez-vous une image d'une certaine précision sur les forces et les faiblesses technologiques des Canadiens et des Québécois? Plongez-vous dans la lecture d'un article intitulé «L'activité inventive des Canadiens» par Louise Séguin-Dulude, paru dans *Gestion revue internationale de gestion*, septembre 1981.

Vous comprendrez, mieux que par des données partielles et superficielles, avec quelles nuances il faut aborder l'innovation et le dynamisme technologique qui permettent aux industries et aux produits de trouver des débouchés payants et leur assurer une continuité sur le plan national et international. Le tableau ci-dessous, l'un des trois qui illustrent cet article, devrait retenir votre attention et donner le goût d'aller plus loin. Ce tableau est tiré des statistiques de propriété intellectuelle 1978 de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle, à Genève.

### Indice de performance technologique de douze pays (1978)

	Produit intérieur brut (milliards \$ US)	Nombre de brevets émis par les USA
États-Unis	\$2 098,6	40 979
Canada	206,0	1 272
Japon	980,4	6 914
Allemagne (Rép. Féd.)	639,3	5 906
Royaume-Uni	308,2	2 767
France	470,5	2 126
Suisse	84,4	1 342
Suède	87,2	831
Italie	237,0	726
Pays-Bas	130,5	660
Australie	110,2	277
Autriche	58,1	273
Belgique	96,1	267

Pourquoi faut-il évaluer l'inventivité à partir des États-Unis? Parce que c'est là que le plus grand nombre de brevets est demandé et émis chaque année, vu leur poids économique et leur force technologique.

### Vol au-dessus d'un noeud de vipères

Sous ce titre accrochant d'un éditorial de Jean Paré dans l'Actualité de novembre 1981, on retrouve le panorama presque apocalyptique créé par le projet constitutionnel unilatéral, à compter du jugement «en caoutchouc» des neuf Salomon de la Cour Suprême, en passant par «les deux têtes à Papineau, Trudeau et Lévesque, deux légitimités, celle de la rose et celle du lys, et deux scénarios contradictoires de l'avenir du Québec».

Selon Paré, il ne faut pas se faire d'illusions: le charivari constitutionnel est «une stricte querelle de Québécois» à laquelle le Canada anglais participe du bout des lèvres. Trudeau, par le rapatriement et la charte des droits veut principalement «casser» le nationalisme québécois qu'il exècre: il offre «les derniers sacrements linguistiques aux minorités mourantes pour se faire pardonner les droits

politiques qu'il veur arracher aux Québécois, dont il entend faire une minorité intégrée»...

«Son coup de force unilatéral apparaît clairement comme «un piège» tendu au Québec pour provoquer quelque prétexte de cogner de nouveau. JUST WATCH ME, vient-il en effet de répéter aux anglais, comme en 1970. Quant à René Lévesque et à son gouvernement, la sagesse consisterait à ne pas tomber dans le panneau de l'escalade. «Si Trudeau ne doit pas mettre sa cocotte constitutionnelle «sur le feu arrière», ne retrouvons-nous pas bientôt, seul à Londres le Québec, raison unique de la réforme, mouton francophone dans le python canadien, le Québec qui grignote son autonomie depuis 200 ans? Ainsi Trudeau, laissé en plan par la «révolution tranquille» du Québec trouverait-il sa vengeance en voulant pacager et encarcanner les Francophones dans le giron d'Ottawa!... La vie schizophrénique n'a donc pas de limite dans ses méchancetés de vipère.

### **Rejet inconditionnel de la charte des droits**

Une des solutions au déblocage constitutionnel sera de procéder purement et simplement au rapatriement. Québec et les autres provinces ne s'y opposent pas. Même sans entente préalable sur le partage des pouvoirs, le Québec a donné son accord à la stricte condition que la constitution soit rapatriée sans modifications. Sur les formules d'amendements, par la suite, un terrain d'entente est prévisible.

Quant à la charte des droits «c'est là que le bât blesse cruellement». Le Québec ne veut pas d'un tel piège à ours, d'un tel coli empoisonné, bombe à retardement ou grenade de vengeance politique, concoctée par Trudeau et ses mercenaires, imposée par Ottawa et Londres, placée ensuite «sous le contrôle judiciaire d'un tribunal fédéral». «Le Québec ne se soumettra pas».

### **Le ministre fédéral Lalonde, Pétrofina Canada et le lessivage de cerveau**

Depuis sa fondation, l'Action Nationale a prôné sur tous les toits l'autonomie économique et politique du Canada

vis-à-vis Londres et Washington. Des échos vers une affirmation dans ce sens par certains leaders québécois à Ottawa se perdait dans les couloirs vides et peu d'action en est sortie. En ce moment, la dépendance économique de l'extérieur dépasse 50%.

Vint le ministre Lalonde, en croisade de canadianisation de l'industrie du pétrole et qui réussit à chasser deux sociétés francophones, l'une belge et l'autre française qui ont fui avec plusieurs milliards de dollars pour investir ailleurs. Ainsi la canadianisation a-t-elle été un nouveau pas vers l'anglicisation: PAS UN SEUL FRANCOPHONE DANS UNE FONCTION D'ADMINISTRATEUR pour la nouvelle société PÉTROFINA dont les activités sont principalement situées au Québec. Lisez, dans l'Action Nationale de septembre 1981 (pp. 57 à 63) les commentaires de Rosaire Morin!

Et voilà que Joseph Élie Ltée, le livreur d'huile nouvellement intégré à Pétro-Canada, distribue à ses clients un billet de propagande avec le titre UNE RAISON DE PLUS DE CONFIER VOTRE CONFORT AU FOYER À JOSEPH ÉLIE LTÉE. Il ne manquait que la photo de Marc Lalonde. Dans un premier médaillon, il est écrit qu'avec son nouvel emblème, celui de Pétro-Canada, cette nouvelle identité «n'affecte toutefois aucunement la qualité de service»; un autre volet déclare que «Pétro-Canada est un des outils majeurs que s'est donné le pays pour réaliser ses objectifs d'autonomie énergétique», enfin le troisième volet susurre naïvement que «La qualité du service offert par Joseph Élie à sa clientèle se trouve ainsi rehaussée par la mission unique à laquelle Pétro-Canada l'associe désormais et qui profite à tous les Canadiens». Face à ce lessivage perfide de cerveau de par Marc Lalonde, il ne me reste plus qu'à changer de livreur d'huile, hors de Pétro-Canada.

## **Nounours Trudeau et le père fouettard Chrétien**

Nos députés du Québec à Ottawa, à quelques exceptions près, face à Trudeau dans sa vision erratique du Québec, voient en lui une espèce de Nounours en douce peluche, de couleur rouge, auquel ils prêtent le langage de l'avenir, d'un

monde cosmique, dont les contradictions sont des merveilles. Comme des enfants à la maternelle ou à l'âge du sevrage, ils pensent que les provinces sont filles d'Ottawa créature des provinces. Leur naïveté va jusqu'à flatter en tout sens et en silence les ondulations de Nounours, comme s'il s'agissait d'un superman en train de changer le monde et de le recréer à son image.

De la garderie des députés en extase devant Nounours s'échappe cependant un nourrisson plus fort que les autres et qui imite un père fouettard d'antan, une espèce de croquemitaine un peu gangrené et gangrenant qui menace les personnes à l'extérieur de la crèche fédérale: il s'appelle Jean Chrétien. Comme il n'a pas encore fait ses classes, le père fouettard Jean Chrétien prend le vrai pour le faux, la confrontation pour la négociation, la contradiction et le mensonge pour la cohérence et la vérité. Ainsi, à Berthierville, un peu après le 15 octobre, Jean Chrétien disait: «J'espère que Lévesque fera des compromis, qu'il fera preuve de flexibilité permettant un accord sur le rapatriement, une formule d'amendement et une Charte des Droits». Or, les faits montrent que les provinces, surtout le Québec, ont atteint la limite des compromis Ottawa reste immobilisé dans le ciment de son texte unilatéralement préparé. Il multiplie les menaces, ultimatum, défis et même insultes.

## «LA RÉPONSE DU QUÉBEC»

La Cour Suprême du Canada décidera au cours des prochaines semaines de la légalité du projet fédéral de M. Trudeau.

Le jugement de la Cour Suprême, favorable ou non aux Provinces qui s'opposent à l'action unilatérale d'Ottawa, aura peu de répercussions sur l'avenir du Canada. Cet avenir sera conçu davantage par les débats politiques sur le partage des pouvoirs dévolus au Québec et à Ottawa. Ce partage sera d'abord influencé par l'opinion publique. Une population éclairée sera vigilante et alerte.

Pour renseigner les citoyens sur les divers aspects du problème canadien, un volume de 428 pages a été publié. Les principaux sujets traités portent sur le mode d'amendement, le caractère distinctif de la société québécoise, les pouvoirs économiques, les revendications économiques et fiscales, le rapatriement, la charte des droits, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, etc.

37 personnalités ont collaboré à cet ouvrage collectif. Notons entre autres Richard Arès, Marcel Côté, Jean Cournoyer, Paul Couture, Robert Décary, Guy Descary, Léon Dion, Éric Forest, Marcel Piché, Jean-Louis Roy, Léonard Roy, Lucien Saulnier, etc.

Vous auriez intérêt à vous procurer ce livre qui présente une vue d'ensemble des débats constitutionnels. Vous pouvez même en faire don à l'un de vos amis.

\$10.95 le volume

---

**ADRESSEZ VOTRE CHÈQUE ET COMMANDE À**

**CONSEIL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE**

1450, RUE SAUVÉ OUEST

MONTREAL H4N 1C5

(514) 337-7244

**F.-X. LANGE INC.**

Acier de structure second  
Tige à béton — Plaques

10550, boul. Henri-Bourassa Est  
Montréal H1C 1C6  
648-7445

**BIJOUTERIE POMPONNETTE Inc.**

Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est  
Montréal H2X 1L4  
288-3628

**CAISSE POPULAIRE DE  
SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

heures d'accueil  
Lundi - mardi: 10h00 à 15h00  
mercredi - jeudi: 10h00 à 20h00  
vendredi: 10h00 à 16h00

1255, rue Berri  
Montréal H2L 4C6  
849-3581

**LAINE PAUL GRENIER ENR.**

Spécialité:  
laine du Québec

2301 est, rue Fleury  
Montréal H2B 1K8  
388-9154

**ÉDOUARD ROY & FILS LTÉE**

Quincaillerie en gros  
exclusivement

4115, rue Ontario Est  
Montréal H1V 1J8  
524-7541

**CLAUDE-PIERRE VIGEANT**

traducteur et publiciste

604, rue Waterloo  
London — Ontario  
N6B 2R3

**LES INDUSTRIES ASTON INC.**

ventilation — entrée d'air  
sortie d'air — chauffage

C.P. 220  
St-Léonard d'Aston J0C 1M0  
399-2175

**La Boutique Le Patrimoine Inc.**

Mercerie, tailleur  
*Gilles Maille, prop.*

Habits sur mesures  
Location d'habit de gala et de mariage

6990 rue St-Hubert  
Montréal  
273-2523

**LES VOYAGES HONE INC.**

Albert Ricard, président et directeur général

«Heureux qui, comme Ulysse,  
a fait un long voyage»

1460, avenue Union  
Montréal H3A 2B8  
(514) 845-8221

**SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES**

612, rue St-Jacques

Montréal H3C 3Y8

288-8276

# LIONEL GROULX

Si vous désirez comprendre la vie politique de 1981, vous auriez intérêt à lire ce volume de 288 pages qui résume la pensée et l'oeuvre de Lionel Groulx.

Cette étude a été réalisée par onze auteurs éminents: Angers, Arès, Barbeau, Brunet, Blais, Frégeault, Lacroix, Rémillard, Dionne, Tétreault, Genest.

Ce volume est offert pour la somme de \$5.00

Pour comprendre l'émancipation politique du Québec, il est nécessaire de lire LIONEL GROULX.

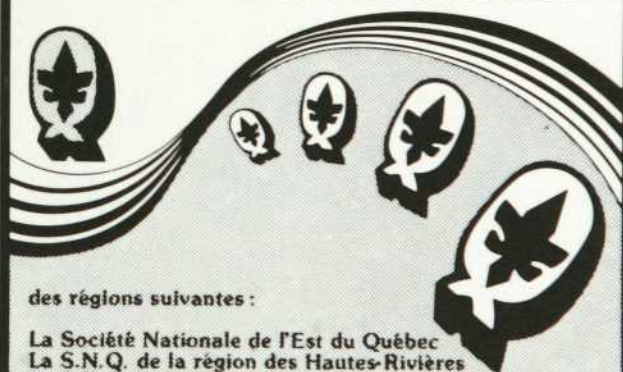
Faites votre chèque de \$5.00  
à l'ordre de l'Action Nationale  
et adressez votre commande à

Action Nationale  
82, rue Sherbrooke ouest  
Montréal H2X 1X3  
(514) 337-7244

*Nous souscrivons avec fierté  
à l'Action Nationale*

**LA** SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS  
**QUÉBÉCOISE**

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE  
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES  
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska



**La Solidarité**  
c'est notre assurance-vie!

**La Solidarité**



Compagnie d'assurance sur la vie

**SIÈGE SOCIAL:** QUEBEC

Amos, Beauceville, Chicoutimi, Laval, Longueuil, Québec,  
Rimouski, Rivière-du-Loup, Sherbrooke